

388w4

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 16 février 1998.

La séance est ouverte à 17 heures 40 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la séance du Conseil Municipal.

Je salue Madame la Ministre du Travail et de la Solidarité, les Parlementaires qui sont avec nous, les membres du Conseil Municipal, et ceux qui nous font l'amitié de participer à cette réunion du Conseil Municipal. Qu'ils soient salués les uns et les autres.

M. MARCHAND, vous êtes le Secrétaire de Séance de cette réunion du Conseil Municipal, au bénéfice de l'âge. Je vous donne la parole pour procéder à l'appel.

( M. MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, BURIE, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, Mme STANIEC, M. SULMAN, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. BARBAROSSA , Mme BUFFIN, MM. CACHEUX, LABBEE (pouvoir), LENGLLET, Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RENAR, REUX (pouvoir), SAVOYE (pouvoir), SINAGRA, VAILLANT.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Je vais vous présenter le carnet, selon la tradition.

Après une fin d'année 1997 marquée par le deuil, 1998 nous a malheureusement dès ses premiers jours plongés à nouveau dans la tristesse.

Le 3 février est survenu le décès de Maurice DAUBRESSE, ancien Conseiller Municipal de Lille et père du Député-Maire de Lambersart et Vice-Président de la Communauté Urbaine, Marc-Philippe DAUBRESSE.

Notre collègue avait fait toute sa carrière dans la Police Nationale qu'il quitta en 1979 avec le grade de Commissaire Principal. Membre de l'U.D.F., il entre au Conseil Municipal en 1983 puis en 1989 pour un deuxième mandat.

Durant la première mandature, il participa aux travaux de la Commission de la Planification et des Finances et de celle des Affaires Générales. Il fut l'un des représentants de la Ville au Syndicat Inter Communal de l'Opéra du Nord et au Conseil d'Administration de la Maison de Quartier de Fives.

Réélu en 1989, il fut alors l'un des délégués du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles et poursuivit sa représentation à la Maison de Quartier de Fives.

Membre de l'Opposition Municipale, il savait exprimer ses vues et ses divergences avec le souci constant du respect de la démocratie et de la tolérance.

..../...

**Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme très actif, passionné par la vie publique et le service de nos concitoyens.**

**Monsieur DAUBRESSE était titulaire de la Médaille d'Honneur de la Police Nationale à titre professionnel. Il était aussi Chevalier du Mérite Social et Chevalier des Palmes Académiques.**

**Entouré de plusieurs d'entre vous, j'ai tenu à manifester ma sympathie à la famille lors des funérailles le samedi 7 février dernier.**

**Au nom du Conseil Municipal, je renouvelle à Madame DAUBRESSE et à sa famille l'expression de nos sincères condoléances.**

**Je veux dire que Monsieur DAUBRESSE qui a accompli deux mandats au Conseil Municipal a été très présent avec nous lors des réunions du Conseil Municipal. J'avais tissé avec lui des liens de cordiale sympathie. C'est pourquoi je vais vous demander d'observer une minute de silence.**

**(minute de silence)**

**Je vous remercie.**

**Plus récemment, Victor DELEMOTTE, ancien Adjoint au Maire d'Hellemmes, disparaissait. Compagnon d'Arthur CORNETTE, cet homme fut particulièrement actif dans des secteurs divers : Vice-Président National de la Fédération des Victimes Civiles et Invalides de Guerre, Président de l'Harmonie Municipale, Administrateur du Bureau d'Aide Sociale.**

**A sa famille, au Conseil Municipal de la Commune Associée et à son Député-Maire, Bernard DEROSIER, j'exprime mes sentiments de plus vives condoléances.**

**Je ne peux manquer d'évoquer ici la mémoire de Jean-Paul BAIETTO, Directeur Général d'Euralille, décédé brutalement le 2 janvier.**

**Je l'avais appelé en 1990 pour lancer la Société d'Economie Mixte chargée de réaliser Euralille.**

**Théoricien doué du sens pratique, Jean-Paul BAIETTO a su mettre tout son talent, sa passion, sa ténacité, dans la concrétisation de ce grand projet urbain.**

**Homme rigoureux, précis, patient, il était aussi doué d'une grande qualité d'écoute. Mais, bien au-delà, son intérêt pour tous les sujets liés au développement, sa capacité à imaginer l'avenir, ont été d'un apport très enrichissant.**

**Je lui ai rendu publiquement hommage au nom de la Ville de Lille, le 5 janvier, devant l'assistance importante issue de tous les horizons professionnels, publics, institutionnels, économiques... Plusieurs élus participaient à cette cérémonie.**

**Lors de ses funérailles dans son village d'Eybens, près de Grenoble, j'étais représenté par notre collègue Raymond VAILLANT et Bernard MASSET mon Directeur de Cabinet.**

**En votre nom, je renouvelle à son épouse et à ses enfants les sincères condoléances du Conseil Municipal.**

.../...

Récemment, c'est Maurice SCHUMANN qui décédait. J'ai, à cette occasion, publié un communiqué et j'ai participé en mon rang d'ancien Premier Ministre et de Maire de Lille bien sûr aux funérailles qui se sont déroulées à Paris.

Je présente à son épouse et à sa famille nos très sincères condoléances.

Après hélas ces décès, quelques distinctions. Lors de la promotion du 1er janvier 1998, notre collègue Ariane CAPON, Adjointe au Maire, a été élevée au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Cette distinction méritée récompense l'inlassable dévouement de notre collègue que vous connaissez tous.

Ma chère Ariane, j'aurai bientôt le plaisir de vous remettre cette décoration. En cette agréable circonstance, je vous renouvelle mes plus vives et chaleureuses félicitations.

(applaudissements)

J'ai appris que Madame Anne-Marie DE WAMBRECHIES, Conservateur au Musée des Beaux-Arts, venait d'être nommée Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre du Premier Ministre.

Je lui adresse mes vives félicitations pour cette distinction qui nous honore et qui honore le Palais des Beaux-Arts.

J'ai quelques communications. La première c'est l'attribution du prix européen Europa Nostra à la restauration de la Vieille Bourse.

Quelques jours après la remise officielle par Madame Catherine TRAUTMANN, Ministre de la Culture et de la Communication, -c'était le 12 janvier dernier,- de l'Equerre d'Argent pour la restauration du Musée des Beaux-Arts aux architectes Myrto VITARD et Jean-Marc IBOS, récompensant ainsi la meilleure création architecturale de l'année, nous apprenions que notre seconde opération de restauration d'envergure, celle de la Vieille Bourse, était également primée.

En effet, cette réalisation inaugurée le 23 juin dernier vient de se voir décerner par Europa-Nostra l'un des six prix européens prestigieux qui récompensent des réalisations majeures en matière de préservation et de restauration.

Cet organisme distingue chaque année quelques opérations exceptionnelles et la rénovation de la Vieille Bourse a été reconnue comme telle puisqu'elle a permis à l'association Mécénat Vieille Bourse, représentée par Monsieur Bruno LIBERT, de recevoir une médaille attribuée suite à une sélection parmi 150 dossiers représentant 31 pays.

J'ajoute que le jury a particulièrement apprécié -je cite- « la restauration à l'identique de la façade et de la cour intérieure, avec reprise complète par des artisans de qualité des sculptures en pierre et des fenêtres et ceci grâce à une opération de mécénat exemplaire réunissant 30 entreprises de la métropole lilloise, les collectivités territoriales et l'Etat ... » ce qui a attiré l'attention du jury et l'a amené à prendre la décision que je viens de vous rapporter.

Cette distinction est l'occasion pour moi de redire mon admiration face à cette belle réussite, pas seulement l'admiration du Maire mais également celle des Lillois et des Lilloises, et de remercier et féliciter en votre nom tous les acteurs de cette rénovation. Je ne peux pas les citer tous mais je dois citer en particulier l'Architecte en Chef des Bâtiments de France, Monsieur PONCELET, qui avait une responsabilité particulière à côté de tous les autres acteurs que je ne puis citer.

.../...

**Seconde communication : c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons reçu il y a deux semaines en l'hôtel de ville Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Intérieur.**

**Sa visite dans la métropole était très attendue en raison de la multiplication des actes de vandalisme et d'agressions constatée à la fin de l'an dernier dans les transports en commun, et plus généralement de la montée de la violence urbaine même si, sur ce plan, notre ville est jusqu'à présent relativement épargnée.**

**Nous attendions également de Monsieur CHEVENEMENT la confirmation de la construction à Lille d'un nouvel Hôtel de Police. Il s'agit là d'un dossier très ancien puisque la première saisine de l'Etat en ce sens remonte à une trentaine d'années et cela fait des années et des années que nous souhaitons voir se réaliser ce nouvel Hôtel de Police.**

**Sa construction dans le quartier de Lille-Sud, -c'est finalement le choix opéré par l'Etat, en liaison avec nous,-sera engagée l'an prochain. Elle permettra notamment d'accueillir les effectifs supplémentaires de policiers souhaités.**

**Monsieur le Ministre a donc répondu à notre attente puisque cette implantation a été confirmée mais aussi de nouveaux moyens humains et budgétaires ont été annoncés, comme le regroupement de tous les services de Police, avec le souci constant de développer une Police de proximité.**

**Ainsi, le département du Nord recevra cette année le plus important contingent d'adjoints de sécurité en dehors de Paris : 546 sur un total de 8.250 créations de postes en 1998.**

**En outre, 40 à 50 gardiens de la paix titulaires seront affectés d'ici à l'été à une brigade régionale des transports.**

**Le Gouvernement et en particulier Jean-Pierre CHEVENEMENT ont donc pris en compte le fait que notre métropole, et plus largement notre département, connaissent de véritables et injustes problèmes d'effectifs.**

**Nous pouvons donc nous féliciter de cette orientation vers la correction du déséquilibre qui existe entre le Nord et les autres départements.**

**J'ajoute qu'à côté de ces mesures qui sont prises par l'Etat, il y aura tout naturellement au niveau de la Communauté Urbaine et au niveau de la Ville la création des emplois de la politique menée par Madame Martine AUBRY.**

**J'espère que ces effectifs vont nous aider. Ce n'est pas pour autant que tous les problèmes seront réglés, loin de là, mais le déséquilibre que nous avons maintes fois condamné et qui était inacceptable entre les effectifs de la région lilloise et les effectifs d'autres grandes villes -je ne vais pas les citer- méritait d'être compensé. C'est maintenant chose faite.**

**Je voudrais maintenant attirer l'attention du Conseil Municipal sur des événements qui sont particulièrement inacceptables et qui ont déclenché de ma part un ensemble de réactions tant ils sont inadmissibles. Inadmissibles pour vous les membres du Conseil Municipal, et inadmissibles pour moi et puis surtout pour les Lillois.**

**Début janvier a été marqué par un fait divers fâcheux, lamentable, affectant la gestion des cimetières et plus particulièrement celui de l'Est. Je pourrais peut-être dire aussi celui du sud. Je suis tout à fait conscient des problèmes qui peuvent se poser.**

.../...

Comme vous le savez en effet, la presse s'en est fait largement l'écho, cela est bien normal, des actes de malversations intolérables se sont produits dans le cimetière de l'Est puisque des monuments funéraires ont été volés puis revendus, la plupart en fin de concession.

A vrai dire, je crois que c'est un trafic qui avait été mis en place sur des monuments funéraires dont la plupart étaient en fin de concession. Sans doute poussés par une bêtise de leur part, ou par une volonté de lucre, les auteurs de ces méfaits se sont attaqués à des monuments qui n'étaient pas en fin de concession. Et là, ils ont immédiatement déclenché le dispositif d'alerte et ils se sont fait prendre.

Alors, suite au dépôt de plaintes engagées par les familles victimes de ces faits et aux interventions de la Ville, la Police que nous avons également sollicitée a rapidement mené ses investigations.

Trois fonctionnaires communaux ont été immédiatement interpellés, placés en garde vue puis sous mandat de dépôt pour deux d'entre eux. Pour la Ville de Lille et son Maire, ces faits sont extrêmement graves car ils touchent un domaine très sensible, celui du respect dû aux défunt et aux rites funéraires. Et j'entends que ces rites funéraires soient respectés.

Tous ceux qui mettront en cause ces rites funéraires seront poursuivis par la Municipalité et par l'ensemble du Conseil Municipal.

En l'état actuel des procédures judiciaires et disciplinaires qui sont en cours, il m'est évidemment impossible d'intervenir de quelque manière que ce soit dans cette affaire. L'enquête se poursuit et je pense qu'elle sera rapide puisque, dès maintenant, plusieurs fonctionnaires ont été interpellés.

Néanmoins, croyez-le, sur le plan municipal, l'administration sera sans faiblesse.

Soyez assurés que je veille personnellement avec Madame Jeannine ESCANDE à ce que toute la lumière soit faite rapidement sur ce dossier et que toutes les responsabilités soient totalement identifiées.

Ainsi, j'ai demandé à Monsieur André VANDERSCHELDEN, Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Inspection Générale des Services, en liaison avec le Secrétaire Général, Monsieur Régis CAILLAU, et en liaison aussi avec Monsieur Bernard FLOTIN, Secrétaire Général Adjoint en charge depuis peu de la gestion des cimetières au niveau de son pôle de coordination, de mener une enquête pour apporter les remèdes nécessaires à la situation constatée.

Monsieur le Secrétaire Général me proposera des mesures de mutations des fonctionnaires ayant fait preuve d'un manque de rigueur dans la gestion de nos cimetières. Je demande même d'aller plus loin, Monsieur le Secrétaire Général : tous les fonctionnaires doivent être déplacés. Ce n'est pas une mesure de défiance à l'égard de tous mais j'estime que devant des faits aussi graves, ceux qui ont une responsabilité directe doivent être remis à la justice et condamnés et doivent être exclus de l'administration municipale, ils n'y ont plus leur place.

Quant aux autres, dont on ne saura jamais exactement dans quelle ambiance toutes ces petites opérations clandestines se sont produites puisqu'elles se font dans le plus grand secret, qu'ils ne prennent pas cela comme une mesure disciplinaire mais comme une mesure absolument indispensable. Tous ceux qui ont exercé leur commandement ou leur responsabilité dans les cimetières, que ce soit le cimetière de l'Est ou le cimetière du Sud, je vous demande, Monsieur le Secrétaire Général, de les appeler à d'autres affectations. Qu'ils aillent ailleurs dans d'autres secteurs de la ville mais je ne veux plus les voir en responsabilité dans ce secteur. Ce n'est pas acceptable.

.../...

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les mesures de mutation des fonctionnaires. Evidemment, elles seront prises pour ceux qui ont manqué de rigueur et pour des manquements inacceptables et pour les autres, qui n'y sont peut-être absolument pour rien. Mais je crois que les Lillois et les Lilloises ont pu être choqués par cela. Moi, je le suis profondément parce que je pense que les cimetières et les rites funéraires sont sacrés.

Dans ces conditions, tous ceux qui ont une responsabilité d'environnement et qui n'ont pas été capables de déceler suffisamment vite et suffisamment tôt ce qui est un trafic tout à fait inacceptable, tous ceux- là doivent vaquer à d'autres occupations que celles de s'occuper des cimetières.

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui sur cette affaire qui n'est pas terminée mais dont l'évolution méritait quelques explications compte tenu de sa gravité. Je suis personnellement ce dossier avec bien entendu le Secrétaire Général et tous ceux qui sont concernés, Madame ESCANDE et tous ceux qui ont des responsabilités dans ce domaine.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire,

98/1 - Séance du 15 décembre 1997 - Procés-verbal.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je le considère comme adopté.

98/2 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Ce dossier n'a pas soulevé d'observations.

Adopté.

98/3 - Société d'Economie Mixte SORELI - Modification de la composition du Conseil d'Administration.

Vous n'avez pas souhaité intervenir sur ce dossier mais je vous donne une information. Monsieur Alain CACHEUX assurait la présidence de la SORELI. Or, il est devenu Député et il est bien normal qu'il se décharge d'un certain nombre de responsabilités. Je comprends son souhait. J'ai donc tout à fait accédé à sa demande.

Il appartiendra au Conseil Municipal de proposer maintenant un nouveau Président.

Monsieur ROUGERIE fera partie du Conseil d'Administration et s'il siège aux membres du Conseil d'Administration de cette Société d'Economie Mixte, il pourrait accéder à la présidence de SORELI.

J'ai un ensemble de rapports qui ont été examinés en Conseil Municipal Privé et qui n'ont pas fait l'objet de commentaire.

Chacun comprend qu'il y a beaucoup de rapports instruits dans les Commissions, puis en Conseil de Municipalité. Le travail municipal est un travail continu. Dès lors que l'Adjoint ne souhaite pas faire de commentaires au Conseil et que l'Opposition ne demande pas la

.../...

parole sur ces dossiers, je vais les proposer globalement à l'adoption du Conseil Municipal, de manière que nous puissions attirer l'attention de tous sur des dossiers que l'on considère comme plus importants.

Ce sont les dossiers 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 13, 17, 19, 20, 22, 23 et 24.

Pour l'ensemble de ces dossiers, je vous demande un vote global qui vaut pour chacun de ces rapports.

Que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main : unanimité.

Ces dossiers sont adoptés.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur DEROISIER,  
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

98/4 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1998 d'assainissement et de requalification des sols.

98/5 - Terrains sis à Hellemmes, rue Danton - Vente par la Ville de Lille à la Société CASTORAMA.

Adoptés.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

98/8 - Participation aux illuminations de fin d'année de la rue Esquermoise - Subvention à l'Association "Regroupement - Esquermoise - Renouveau".

Adopté.

Chemise n° 5

Rapporteur : Madame DAVIDT,  
Adjoint au Maire

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

98/9 - Réalisation de l'Atlas de Lille - Editions 1998/1999/2000 - Appel d'offres ouvert.

Adopté.

.../...

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

98/10 - Immeuble communal sis à Lille, 47 bis rue Duhem 9 cour Leclerc - Conclusion d'un bail emphytéotique au profit du CAL-PACT.

Adopté.

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

98/11 - Programme "Emplois de Services" - Création de postes - Tableaux récapitulatifs.

Adopté.

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

98/17 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

98/18 - Destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse des frais de destruction.

98/94 - Diagnostic Local de Sécurité - Convention

Adoptés.

Chemise n° 10

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

98/26 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté.

Chemise n° 11

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

ECLAIRAGE PUBLIC

98/27 - Eclairage public du boulevard périphérique Nord - Convention de fonctionnement et d'entretien.

Adopté

.../...

Chemise n° 13

Rapporteur : Monsieur SUI MAN  
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPOUNNIERE  
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

98/32 - Contrat Enfance - Subventions 1998 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiements partiels.

98/33 - Subventions 1998 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants - Paiements partiels.

98/34 - Centre de la Petite Enfance - Faubourg de Béthune - Lots n° 2 : Gros-œuvre - N° 6 : Plomberie sanitaire - Avenants.

Adoptés.

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Monsieur CACHEUX  
Adjoint au Maire

URBANISME

98/63 - Ravalement de façade - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

98/64 - Immeuble sis à Lille, 79-81 rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville de Lille à Madame BEAUDUIN.

98/65 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain situé 28 à 32 rue de Flandres.

98/66 - Immeuble sis à Lille, 16-18 rue des Noirs - Achat par la Ville de Lille.

98/67 - Opération Iéna-Racine - Cession par la Ville de Lille à la SORELI d'un terrain sis à Lille, 32 et 34 rue Racine.

98/68 - DUP concernant l'immeuble sis 108, rue Pierre Legrand à l'enseigne EKKOCONFORT.

98/69 - Immeuble communal sis à Lille, 9 rue de l'Europe, 4 Villa Ste Marie - Vente par la Ville de Lille

Adoptés.

.../...

Chemise n° 19

Rapporteur : Madame ROUGERIE,  
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

98/72 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs.

Adopté.

Chemise n° 20

Rapporteur : Monsieur CALONNE,  
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME  
RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

98/73 - Schéma Local d'Intégration - Lettre de mission - Convention.

Adopté.

Chemise n° 22

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

98/86 - Etat du personnel - Crédit de postes de la filière animation.

98/87 - Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi de chargé de mission pour le groupe socialiste.

Adoptés.

Chemise n° 23

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Monsieur VAILLANT  
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES- JUMELAGES

98/88 - Déplacement à SARATOV (Russie) - Règlement des frais.

98/89 - Association Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal - Aide financière à la poursuite du plan de coopération intercommunale avec St Louis du Sénégal.

98/90 - Toumoi international des villes jumelées d'Hellemmes - Demande de subvention.

.../...

98/91 - Tournoi de football senior Lille-Sud - Eurofoot 98 - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n° 24

Rapporteur : Monsieur BURIE.  
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

98/92 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Syndicat Intercommunal Lille-La Madeleine (SILILAM).

Adopté.

Monsieur le Maire - J'appelle maintenant les rapports de Monsieur Bernard ROMAN sur le budget. Je crois que c'est le dossier le plus important de ce Conseil Municipal.

M. Bernard ROMAN, vous avez la parole.

Chemise n° 21

Rapporteur : Monsieur ROMAN.  
Adjoint au Maire

FINANCES

98/74 - Budget Primitif 1998 - Section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

98/75 - Budget Primitif 1998.

98/76 - B.P. 1998 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.

Merci, Monsieur le Maire. Il me revient effectivement au début de l'examen des rapports du Conseil Municipal de présenter les principaux axes du budget pour l'année 1998 qui est soumis au Conseil Municipal d'aujourd'hui.

Je voudrais le faire en indiquant dans un premier temps quels sont les chiffres clés de ce budget avant de revenir dans un deuxième temps sur les grandes orientations, les grands principes qui ont conduit à la proposition budgétaire d'aujourd'hui et d'illustrer ces principes dans un troisième temps de quelques exemples de réalisations ou d'actions qui seront mises en oeuvre dans notre ville en 1998.

Les chiffres clés tout d'abord. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres. Pour vous dire que le budget global de la Ville en 1998 est un budget de 1.580.000.000 F dont 289.000.000 F en investissement et 1.290.000.000 F en fonctionnement.

C'est, par rapport au budget de l'année 1997, un budget qui globalement est en légère baisse, mais c'est une baisse affichée puisqu'elle ne concerne que l'investissement. En fait, le budget de fonctionnement de la Ville évolue de 1997 à 1998 de 3,5%.

Donc, premier chiffre clé de ce budget : 1.580.000.000 F sur l'ensemble de la masse budgétaire mobilisée.

.../...

Je vous l'ai dit, une partie investissement, une partie fonctionnement.

Sur l'investissement, 289.000.000 F d'autorisations de programmes, 283.000.000 F en mouvements réels d'autorisations de programmes, et 129.000.000 F de crédits de paiement.

Nous poursuivons cette politique qui consiste à ouvrir des autorisations de programmes, c'est-à-dire à prendre la décision politique de faire, de construire ou de rénover, et à n'inscrire en crédits de paiement que les sommes qui seront mobilisées pour la réalisation concrète de ces investissements dans l'exercice budgétaire.

Nous refusons de provisionner, de faire appel à la fiscalité pour des sommes qui sont constatées en excédent au Compte Administratif dans un certain nombre de collectivités et nous ne mobilisons les crédits de paiement qu'au fur et à mesure des besoins.

Ce qui nous conduit pour la troisième année consécutive à mobiliser des emprunts à un niveau qui nous permet de stabiliser l'appel à l'emprunt à un niveau relativement bas et à poursuivre d'une manière assez spectaculaire le désendettement de la Ville.

Le fonctionnement, deuxième aspect de ce budget, sur les 1.580.000.000 F, 1.290.000.000 F concernent le fonctionnement. Ce sont 3,5% de plus qu'en 1997, c'est-à-dire une évolution assez raisonnable au regard des priorités qui sont définies dans ce budget et qui mobilisent un certain nombre de moyens complémentaires.

Dans cette masse de 1.290.000.000 F, je veux le dire car je vous entendais Monsieur le Maire hier dans une émission d'une grande radio périphérique évoquer le poids du personnel de la Ville sur le budget de la Ville, au regard du temps de travail impari au personnel de la Ville.

Il est vrai que la masse salariale mobilisée par le personnel de la Ville représente 575.000.000 F sur ces 1.290.000.000 F, c'est-à-dire 36% du budget de fonctionnement.

J'ai le souvenir d'un temps, avant la mise en place des 35 heures, où le budget de la Ville mobilisait pour son personnel 50% du budget de fonctionnement. C'est dire que l'importance n'est pas tant dans la somme ou la proportion mais dans la qualité de l'enrichissement de la Ville. J'y reviendrai à travers un chiffre dans un instant.

L'enrichissement de la Ville, je vais le dire immédiatement, en matière de bases de taxe professionnelle sur les 8 dernières années de 1990 à 1998 a été de 46%, c'est-à-dire que la force économique de la Ville de Lille en matière de création d'emplois et en matière d'investissements -pas municipaux, privés- a été de + 46% de 1990 à 1998. Ce n'est pas un hasard.

Deux ou trois autres chiffres clés de ce budget 1998, notamment en ce qui concerne l'endettement de la Ville. Pour constater une baisse extrêmement sensible de l'annuité de la dette, plus de 10%, et une hausse proposée de la fiscalité qui est quasiment une stabilisation des taux fiscaux par rapport à 1997 puisque nous proposons pour réaliser l'équilibre budgétaire une évolution de la fiscalité lilloise de 0,4%, soit une hausse très largement inférieure à l'inflation constatée en 1997.

Quelles sont les caractéristiques de ce budget 1998 ?

Si je devais le qualifier en quatre mots, je dirais que :

- c'est le budget de l'école,

- c'est le budget de l'emploi,
- c'est le budget des quartiers,
- c'est le budget du sport dans la ville de Lille.

Ecole, emploi, quartiers, sports.

Car nous avons voulu construire ce budget autour de quatre priorités, quatre caractéristiques complémentaires.

Première caractéristique : c'est le budget de la proximité.

Alors que nous avons pendant 7 ou 8 ans -et nous avons bien fait de le faire- consacré des parts importantes de nos budgets d'investissement aux grands travaux, que ce soit dans le domaine culturel avec le Musée des Beaux-Arts, dans le domaine économique et marquant l'attractivité de la Ville avec Lille Grand-Palais, alors que nous avons fait ces efforts sur les grands investissements pendant 7 ou 8 ans, nous marquons aujourd'hui un virage en consacrant des sommes largement plus importantes que par le passé à la proximité. Une grande politique d'investissement toujours mais une grande politique de petits investissements de proximité pour que les Lillois profitent de la croissance que nous avons voulue pour cette ville à travers les grands investissements.

Donc, première priorité : la proximité.

Deuxième priorité : c'est le budget qui consacre la poursuite et l'amplification du désendettement de la Ville de Lille. La dette de la ville de Lille de 1996 à 1998 est passée de 1.670.000.000 F à 1.510.000.000 F, c'est-à-dire une baisse de la masse financière due par la Ville de Lille à ses prêteurs de plus de 10% en deux ans.

Quant à l'annuité, c'est-à-dire ce que nous remboursions chaque année pour nous acquitter de cette dette, elle est passée de 1997 à 1998 de 297 M.F. à 263 M.F., c'est-à-dire une baisse de 11,5%.

Cela veut dire que non seulement nous sommes moins endettés -et cela est extrêmement sensible sur les deux derniers exercices-, la masse des sommes que nous devons diminue, mais en plus, pour rembourser ce que nous devons rembourser, nous ne réalisons pas cet endettement en remboursant davantage mais nous remboursions moins puisque, au lieu de rembourser 297 M.F, comme en 1997, nous remboursions 263 M.F, en 1998.

Chacun comprend bien que lorsqu'on paie moins pour rembourser notre dette, on dispose de plus pour mettre en oeuvre ces priorités.

Chacun comprend bien également que lorsque cet endettement est engagé, il y a place pour la modération fiscale.

C'est la raison pour laquelle je vous l'ai dit, nous avons choisi un taux d'évolution fiscale extrêmement modéré, 0, 4%, en 1998.

Qu'est-ce que cela signifie par rapport aux Lillois ?

.../...

Cela signifie que les Lillois qui ont manifesté pour un certain nombre d'entre eux une certaine irritation en 1997 et qui restaient assez sceptiques devant le fait que nous leur expliquions que l'essentiel des augmentations n'étaient pas liées à notre politique fiscale mais étaient liées au cumul d'un certain nombre de décisions, évolution des taux de la Ville, suppression de l'abattement à la base, mais aussi modification des décisions d'exonération de la loi de finances 1997.

Depuis l'année dernière, il s'est passé deux choses.

La première c'est que nous avons choisi un taux fiscal beaucoup plus modéré, 0,4% au lieu de 5,4%.

La deuxième c'est que les conditions d'exonération de la loi de finances ont été rétablies par le Parlement au mois de décembre.

Ce qui signifie que la moitié des contribuables de la Ville de Lille, à peu près -je ferai parvenir à chacun d'entre vous un document qui a été réalisé sur la base de l'ensemble des réclamations qui nous sont parvenues-, profitant de nouveau de ces seuils d'exonération verront leur taxe d'habitation maintenue au pire, baissée dans un certain nombre de conditions et quelquefois dans des proportions extrêmement sensibles en 1998.

En maintenant le taux au niveau de l'année dernière, +0,4%, c'est-à-dire quasiment un maintien, les gens qui recevront leur feuille de taxe d'habitation mais qui avaient été privés par la loi de finances 1997, celle de Monsieur JUPPE, des exonérations de 1995 et de 1996 et qui les retrouvent aujourd'hui, verront leur taxe d'habitation baisser de 10, 15, 20, 30 et quelquefois 40% en 1998. 40% étant l'exception, je vous l'accorde.

Mais il ne sera pas rare, près de la moitié des Lillois seront concernés, que la taxe d'habitation baisse en valeur nominale en 1998.

Que se passera-t-il pour les autres, pour l'autre moitié des Lillois qui ne bénéficient pas des exonérations ? Ceux qui bénéficient des exonérations étant naturellement les moins fortunés d'entre eux.

Pour les autres, l'évolution de la taxe d'habitation ne sera dans 98% des cas, à conditions égales, jamais supérieure à 2% -1,8-1,9%- à la taxe d'habitation de l'année 1997 en prenant en compte les taux fiscaux des quatre collectivités. Je le rappelle : pas d'évolution pour la Région et le Département, un peu plus de 2,5% pour le Conseil de Communauté Urbaine, 0,4% pour la Ville.

Globalement, en tenant compte des décisions de la loi de finances pour les gens qui n'ont aucune exonération, l'évolution nominale des sommes à payer, à conditions égales, en 1998 ne dépassera pas 2% pour l'ensemble des Lillois. Et je le répète, pour une grande partie d'entre eux, cela permettra même de constater une baisse de la cotisation de taxe d'habitation.

Donc, troisième priorité : le retour à la modération fiscale.

Quatrième priorité : on dit souvent « le budget de la Ville ». J'aurais tendance à dire que, plus que jamais, ce n'est pas le budget de Lille, c'est le budget des Lillois. Le budget des quartiers, le budget du confort des Lillois dont l'usage des services publics municipaux.

Cela est vrai en investissement et notamment sur des interventions massives sur le patrimoine, les écoles, le sport, les équipements de quartier, maisons de quartier, centres sociaux et l'environnement sur lequel nous poursuivons un effort qui a été engagé les années précédentes.

.../...

**Mais aussi en fonctionnement avec une démarche en progression considérable sur l'emploi, avec l'inscription de 80 M.F. pour l'emploi, l'éducation avec une hausse des inscriptions en la matière de 8,4%, et la politique sociale, avec une hausse de plus de 11%.**

**Quelques exemples pour illustrer cette priorité et je m'en tiendrai à cette présentation du budget.**

**En investissement, je le rappelle, double volonté : des équipements de proximité, le patrimoine existant, les quartiers.**

**Mise en valeur du patrimoine communal.**

**Travaux de sécurité dans les écoles, dans les bâtiments culturels.**

**Plan de trois ans : en trois ans, l'ensemble des propriétés communales à la disposition du public seront au top des conditions de sécurité qui nous sont imposées aujourd'hui par des normes qui évoluent tous les jours.**

**Remise à niveau accélérée dans les écoles pour la deuxième année consécutive -c'est un travail que nous avons mené d'arrache-pied avec Mme CAPON-, avec des efforts supplémentaires au-delà des enveloppes traditionnelles :**

- un fonds de remise à niveau de 2 M.F. supplémentaires,**
- un fonds pour les cours d'écoles de 1M.F. complémentaires chaque année,**
- une augmentation du fonds destiné aux modifications du mobilier scolaire.**

**Bref, une action extrêmement déterminée sur la rénovation de l'ensemble des écoles publiques de la ville de Lille.**

**Ce qui est vrai pour les écoles l'est aussi sur les équipements de quartier. Avec Monsieur KANNER et Monsieur REUX, nous avons dans l'ensemble des maisons de quartier et centres sociaux de la Ville de Lille, défini un plan pluriannuel d'action.**

**Dans les trois années qui viennent nous allons investir dans l'ensemble de ces centres sociaux et maisons de quartier plusieurs dizaines de millions de francs ou pour reconstruire, dans le cadre de la politique de la ville, en liaison avec Madame AUBRY dont c'est la délégation, par exemple, faubourg de Béthune ou pour rénover ou réhabiliter, dès cette année, à Wazemmes, à Moulins, aux Bois-Blancs, dans les maisons de quartier de ces différents quartiers de la ville.**

**Le sport. Monsieur BESSON avec qui nous avons travaillé dans ce domaine avec beaucoup d'assiduité et de finesse, ne me démentira pas. Au niveau de l'investissement, jamais nous ne sommes allés aussi fort dans la mise en oeuvre d'un certain nombre d'équipements sportifs ou de rénovation d'équipements sportifs dans les quartiers.**

**Cela est vrai avec la fin de la salle de sports du lycée Montebello dans le stade de la rue d'Iéna à Wazemmes dans lequel, parallèlement, nous mettons en oeuvre la réalisation du troisième terrain synthétique des clubs dans les quartiers.**

**Cela est vrai avec une nouvelle salle de sports à Jean Boin, qui fera plaisir non seulement aux utilisateurs du quartier mais aussi au lycée Baggio qui utilisera cette salle.**

.../...

Cela est vrai avec la poursuite de l'aménagement de la friche Roquette à Fives ou avec l'initialisation de la salle de sports du collège Matisse à Saint-Maurice.

L'environnement, enfin, avec la Plaine Winston Churchill, la poursuite de l'aménagement de la Promenade du Maire et du Préfet, le fleurissement de la ville, le parc de loisirs de la Citadelle, un travail que nous avons essayé d'écheniller avec Gilles PARGNEAUX et qui va montrer un effort complémentaire dans le domaine de la qualité de l'environnement au niveau de la ville.

Je pourrais évoquer d'autres équipements de quartier qui figurent dans ce budget : la bibliothèque de Lille-Sud, la bibliothèque du faubourg de Béthune, le réaménagement des maisons de quartier, la restructuration de la maison de quartier du faubourg de Béthune, la rénovation de l'école Rabelais-Curie du groupe scolaire Malot-Painlevé, tant attendus dans les quartiers concernés, ou encore les restructurations de trois écoles, Lavoisier-Fulton et La Fontaine et Turgot, que nous initialisons aussi dans le budget 1998.

Enfin, sur le fonctionnement. Je voudrais bien montrer que les priorités que nous avons choisies ne sont pas des priorités sur le papier mais que ce sont des priorités en monnaie sonnante et trébuchante.

Première priorité : l'emploi.

Avec Monsieur de SAINTIGNON et Monsieur FREMAUX, à la fois sur les emplois qui relèvent de la Ville et les emplois qui relèvent de l'ensemble des structures avec lesquelles nous travaillons dans la ville, nous avons décidé une double démarche : d'abord, répondre, être présent là où le Gouvernement nous dit à travers la loi sur les emplois-jeunes, votre loi sur les emplois-jeunes, Madame AUBRY, « nous sommes présents pour vous aider », nous, nous faisons. Dans les semaines qui viennent, ce sont les 208 premiers emplois-jeunes de la Ville de Lille qui intégreront les services municipaux après un travail très collectif mené autour de Pierre de SAINTIGNON et de Jean-Louis FREMAUX dans la ville de Lille.

Mais nous faisons plus parce que, là où avec Monsieur de SAINTIGNON nous avions précédé ce mouvement avec notamment la mise en place des emplois de services dès 1994-1995, au lieu de récupérer cet argent pour l'affecter aux emplois-jeunes, nous maintenons cet argent et nous disons : « Mme le Ministre, vous allez présenter la loi contre les exclusions, il y a un volet sur l'insertion professionnelle des publics qui ne répondent pas aux conditions des emplois-jeunes, eh bien, nous, nous allons mobiliser ce que nous faisons pour les jeunes à travers les emplois de services avant pour répondre à ces politiques qui seront mises en oeuvre par le Gouvernement. »

Nous sommes prêts : 40 M.F. sur les emplois-jeunes, 208 emplois-jeunes dans les semaines qui viennent, à peu près autant sur l'ensemble des procédures d'insertion qui concernent les publics qui ne répondent pas aux conditions des contrats emplois-jeunes.

On dit « priorité » mais on fait « priorité », c'est-à-dire qu'on affecte les moyens nécessaires à une politique forte dans ce domaine de l'emploi qui est le premier domaine prioritaire sur lequel nous sollicitent les Lillois.

Deuxième priorité : l'éducation. Je l'ai évoquée sur l'investissement, je veux la réévoquer sur le fonctionnement. Pour constater une évolution de plus de 8% des dépenses de fonctionnement et pour dire aussi que le qualitatif, ce n'est pas seulement les chiffres, ce sont aussi des choses concrètes.

.../...

Ainsi nous allons, dans les mois qui viennent, amplifier notre politique d'installation de sites informatiques multimédia branchés sur le Web dans les écoles de la ville, en liaison avec l'Education Nationale car nous souhaitons que chaque fois que nous installons un site, il y ait des enseignants formés pour le faire fonctionner dans les meilleures conditions.

La première école qui sera équipée dans les semaines qui viennent avec un site informatique qui mobilise près de 200.000 F est l'école Ampère à Wazemmes. D'autres suivront dans un plan qui sera organisé avec les autorités académiques.

Mais aussi tout simplement le fonctionnement des écoles. Nous avons par exemple dans le cadre de ce budget décidé d'équiper toutes les écoles de Lille d'un téléphone-fax qui permettra un confort de travail aux directeurs d'écoles et aux équipes de ces écoles et de dégager plus de temps pour l'ensemble du travail d'animation pédagogique qu'ils ont à faire.

Politique sociale, politique sportive, avec une évolution des dotations à travers l'O.M.S. à l'ensemble des clubs des associations sportives de la Ville de Lille, mais aussi une action nouvelle sur le sport de haut niveau, notamment en direction de ceux qui ont rejoint le haut niveau grâce à cette politique sportive de la Ville de Lille, c'est une augmentation très substantielle de près de 30% des crédits de fonctionnement de Monsieur BESSON. Là aussi, un travail tout en dentelle que nous avons réalisé avec Monsieur BESSON et ses services.

Enfin, l'environnement : j'en ai déjà parlé sur le fonctionnement.

Je termine, Monsieur le Maire, en disant que si tout cela est possible, dans un niveau de fiscalité extrêmement bas, c'est pour deux raisons.

D'où tisons-nous les ressources qui permettent de déployer sur des priorités ?

Premièrement, je l'ai dit tout à l'heure, du désendettement de la Ville. Lorsqu'on a besoin de 20 à 30 M.F. de moins d'annuités pour rembourser la dette de la Ville, ce sont 20 à 30 M.F. que l'on peut affecter à des actions nouvelles, à des actions prioritaires qui correspondent à ce que souhaitent les Lillois.

Deuxièmement, n'en déplaise à ceux qui se font un métier de cette critique, c'est de profiter une nouvelle fois de l'enrichissement des bases fiscales de la Ville de Lille, bases fiscales notifiées, évolution de la taxe professionnelle à près de 2,5% de base, évolution de la taxe d'habitation à près de 2%. C'est-à-dire qu'avec un taux de fiscalité identique, l'assiette s'élargissant du fait de l'enrichissement naturel de la Ville, nous mobilisons 20 ou 30 M.F. supplémentaires de ressources fiscales sans peser sur la fiscalité des ménages et des entreprises, et que nous pouvons mener ce type d'action.

Voilà, Monsieur le Maire, les grandes orientations du budget que je voulais présenter. Je voulais souligner en terminant la qualité du travail d'équipe qui a été mené pour l'élaboration de ce budget. Autour de vous-même, Monsieur le Maire, de Madame AUBRY, Première Adjointe, et de moi-même, nous avons su, avec les Présidents de Groupes de la Majorité, Monsieur DEGREVE, Monsieur CACHEUX, Monsieur FALISE, avec l'ensemble des Adjoints et des Conseillers Délégués, avec les représentants de la Commune associée d'Hellemmes, Monsieur DEROSIER, son Maire, et Monsieur DEGREVE, son Adjoint aux Finances, aborder globalement l'ensemble des conditions de l'équilibre budgétaire, définir les priorités qui étaient les nôtres et afficher derrière ces priorités la part de l'effort de dépenses que nous mettions dans un cadre de recettes que nous avions volontairement contraintes.

.../...

Voilà, Monsieur le Maire, la présentation de ce budget. Je voudrais remercier l'ensemble des élus que nous ont aidés à le préparer, remercier aussi l'ensemble des services qui, autour de Monsieur CAILLAU, Secrétaire Général, de Monsieur FLOTIN, Secrétaire Général Adjoint chargé des finances, et de Monsieur TREELS, Directeur des Finances, nous ont permis d'arriver non seulement à un budget que je considère être un beau budget, mais aussi à des documents qui ont été diffusés et qui permettent à chacune et à chacun d'entre vous de bien appréhender l'ensemble des éléments qui constituent ce budget.

Monsieur le Maire - Merci, M. ROMAN.

Voilà un budget qui est présenté de manière claire et précise.

M. BIENVENU, je vous donne l'avantage d'ouvrir le débat.

M. BIENVENU - Il s'agit d'une présentation idyllique, Monsieur le Maire. Mais Monsieur ROMAN en fait trop parce qu'il vient de se prendre les pieds dans le tapis, il a dit que c'était un budget de proximité qui allait profiter aux Lillois et de la croissance alors que le budget est en baisse. A en faire trop, on finit par se contredire dans ses propres déclarations.

Je dois vous avouer que depuis que j'examine les budgets de la Ville, je n'ai jamais ressenti l'impression que j'ai ce soir. Le budget que vous présentez ne fait ressortir aucune ambition, aucune décision importante n'est prise pour notre ville. En fait, j'examine cela comme étant un budget fade et complètement démunie d'axes forts.

C'est logique car le budget 1998 s'inscrit dans un déroulement économique implacable qui vous oblige à présenter un document tel qu'il est présenté ce soir.

Si on analyse la façon dont vous gérez la Ville et la façon dont vous avez présenté les budgets depuis les dix dernières années, on se rend compte très vite que vous tentez de gérer la Ville non pas en fonction des besoins et de la réalité économique mais en fonction d'un calendrier électoral.

D'ailleurs, les documents qui ont été présentés et les tableaux qui ont été mis sur table démontrent parfaitement qu'en fonction des dates il y a des chiffres et que ces chiffres correspondent parfaitement à un calendrier électoral.

Vous avez une gestion budgétaire qui s'apparente à celle d'un yoyo -non pas de Yoyo, je ne suis pas un inconditionnel des Guignols-, je veux parler de ce petit jouet qui a un particularisme, c'est d'être en haut ou en bas mais jamais dans une position médiane.

Eh bien, la politique budgétaire et économique que vous proposez et que vous présentez s'apparente à ce phénomène.

Des économistes avertis vous diraient que vous empruntez une sinusoïdale parfaite. Vous êtes au sommet de la vague ou dans son creux, mais jamais vous n'arrivez à gérer de façon médiane.

Pratiquement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que l'analyse économique de la Ville et de la conduite budgétaire amène aux constats suivants.

.../...

Lorsque vous vous dirigez vers une période électorale, vous investissez de façon inconsidérée, sans compter. Comme vous souhaitez également préserver les électeurs qui vous restent, vous inventez le taux 0 et vous forcez sur l'emprunt pour financer les travaux et pour atteindre, on l'a vu, 10.000 F/habitant.

Lorsque les urnes et les isoloirs sont remisés, vous cessez tout investissement mais hélas les emprunts d'hier génèrent les impôts d'aujourd'hui. Et comme les électeurs ont été embobinés par les discours électoraux, vous pouvez alors augmenter la fiscalité et du taux 0 passer à une augmentation de 10 ou 5% des taux comme nous l'avons vu lors des derniers exercices.

Tout en supprimant au passage quelques abattements, en catimini, au détour d'une délibération rapide. Contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure, il y a ici un document qui a été distribué et qui dit : « L'augmentation des bases de la taxe d'habitation en 1997 provient en grande partie de la suppression de l'abattement général de la base. » Dont acte.

La conjugaison de tout cela a augmenté que vous le vouliez ou non la fiscalité locale de plus de 20%, 27% pour la seule taxe d'habitation. Tout cela a été bien emballé dans le chiffon rouge de la faute de l'Etat et du désengagement du Gouvernement d'alors.

Mais nous allons voir tout à l'heure que les Gouvernements que vous soutenez ne font pas beaucoup mieux. Alors, la réalité se fait jour et il vous faut bien avouer ce soir qu'entre politique et gestion, vous avez fait un choix douloureux et lourd de conséquences pour la ville.

En effet, le budget présenté ce soir en est le triste résultat : les dépenses d'investissement sont en baisse de 18% et je constate qu'elles sont en baisse de 40% en deux ans. L'endettement de la Ville est de plus de 9.000 F par habitant. Je rapproche d'ailleurs cela des 12.000 F de la Communauté Urbaine et je crois savoir que cela n'est pas fini.

La fiscalité quant à elle se situe à un montant record de près de 4.500 F/habitant.

Face à cette situation, vous n'avez plus aucune marge de manœuvre. Vous ne pouvez plus faire appel à l'emprunt et vous ne pouvez plus agir non plus sur la fiscalité. Donc, vous ne proposez plus rien, sauf ce que vous présentez ce soir, c'est-à-dire de diminuer considérablement votre action au niveau des investissements.

Je me demande quelle serait la situation ce soir dans un budget qui prévoirait une ville olympique comme on a tenté de le croire à un certain moment. Je ne sais pas comment vous pourriez financer de tels investissements.

De surcroît, j'espère qu'aucun imprévu ne viendra secouer votre château de cartes budgétaire. Sinon, je ne sais pas comment vous pourriez y faire face.

C'est donc la politique du yo-yo que j'expliquais tout à l'heure. Vous êtes en haut, vous êtes en bas, mais vous n'avez pas de politique constante.

Le bon sens voudrait qu'à l'aide d'un budget pluriannuel vous étiez sur un mandat voire au-delà vos investissements, vos emprunts et une variation modérée de la fiscalité. Au lieu de cela, vous vivez au rythme du calendrier électoral et les conséquences sont fâcheuses pour l'ensemble de la ville et pour les habitants de la ville.

Bien sûr, le contribuable lillois qui, lui, vit au rythme de son porte-monnaie ne vit pas au rythme de la gestion du Maire. Vous avez dit que les Lillois avaient ressenti une certaine irritation. Plus qu'une certaine irritation, c'est une irritation certaine et mêlée d'un peu d'affolement.

.../...

En ce qui concerne les grands discours sur le désengagement de l'Etat dont j'ai évoqué tout à l'heure le principe, vous avez été ce soir d'une discréction manifeste. Pourtant, le désengagement de l'Etat est particulièrement significatif dans le budget que vous présentez puisque vous actez une augmentation de 0,69% de la Dotation Globale de Fonctionnement alors qu'elle était au dernier Compte Administratif connu, c'est-à-dire en 1996, de 2,10%. Donc, le désengagement de l'Etat existe, mais il existe aujourd'hui.

Pour la Dotation de Solidarité Urbaine, vous actez 6,14% d'augmentation. En 1996, elle a augmenté de 31%.

Quant à la Dotation Générale de Décentralisation, vous prévoyez 1,79%. Ce qui fait que la totalité de l'évolution des dotations de l'Etat va augmenter de 0,94% sur le budget 1998 -c'est dans le document qui est présenté ce soir- alors qu'en 1996, c'était 2,96%.

Vous conviendrez donc que le désengagement de l'Etat existe mais qu'il existe bien aujourd'hui. Je pense qu'il est même pire que ce que l'on a connu puisque les taux sont complètement différents de ceux que nous avons connus, les taux sont catastrophiques par rapport aux années précédentes.

Alors, je crois que là où vous pensiez que Monsieur JUPPE avait mis le doigt, Monsieur JOSPIN y saute à pieds joints. Il est en train d'écrabouiller tout ce qui est politique des communes et des collectivités locales et territoriales.

En ce qui concerne la fiscalité, vous prévoyez une augmentation des taux de 0,4% ce qui, conjugué à l'augmentation des bases, fera environ 1,2% de plus.

Vous avez parlé d'enrichissement de la Ville. Je cherche dans tout cela où est l'enrichissement de la Ville. Quand l'augmentation globale de la fiscalité et de la manne fiscale sera de 1,2%, je ne pense pas qu'un enrichissement de la Ville sera constaté. Et sur cet enrichissement tant attendu et tant annoncé -vous l'avez encore fait ce soir-, il faut modérer vos propos.

Je me demande d'ailleurs si de temps en temps vous vous posez la question de la rentabilité de certains investissements au niveau de la ville. Je vous l'ai dit à plusieurs reprises, si vous étiez chef d'entreprise, vous seriez depuis longtemps en dépôt de bilan ou en liquidation judiciaire. Ce qui veut dire qu'il vous faudrait rapidement trouver de nouvelles participations financières.

Au niveau de la ville aujourd'hui vous devriez encourager les entreprises à venir s'installer et essayer de faire en sorte que de nouveaux habitants viennent habiter la ville. Nous pensons en effet qu'il aurait été plus judicieux, au lieu d'augmenter encore une fois les taux, de les stabiliser voire peut-être de les diminuer pour éviter d'avoir un effet multiplicateur avec les bases. Peut-être éventuellement d'essayer de faire quelque chose et de rétablir l'abattement que vous avez supprimé en 1996 afin d'encourager les Lillois à rester dans leur ville et d'autres à venir y habiter.

Hélas, je pense que le niveau de la fiscalité n'encouragera personne et la démonstration est faite ce soir que l'impôt tue l'impôt.

La taxe professionnelle que vous avez évoquée également est l'une des plus élevées de notre métropole. Elle a longtemps découragé toute initiative économique et la taxe d'habitation, dépourvue de son abattement à la base, fait gonfler les chiffres d'affaires des déménageurs. Les Lillois s'en vont de la ville. Il suffit de se promener à Lille pour voir le nombre d'appartements et de maisons qui sont à vendre ou à louer.

Alors, entre la carte d'électeur et la feuille d'impôts, les Lillois n'hésitent pas et ils vont quitter la ville. Ils ont déjà engagé un processus de déménagement de la ville, ils s'en vont. Le pire, c'est que les Lillois s'en vont en dehors de la Communauté Urbaine, à l'abri de toute pollution -je ne voudrais pas faire de jeux de mots- mais de toute pollution fiscale en particulier.

L'éthique politique qui nous anime et qui nous sépare nous amène régulièrement à voter contre les budgets que vous présentez. Ce soir, en plus, d'importants arguments économiques vont nous amener à conforter ce choix et nous ne voterons donc pas ce budget présenté pour l'exercice 1998.

Monsieur le Maire - Merci, M. BIENVENU.

**M. BERNARD.**

**M. BERNARD** - Monsieur le Maire, l'histoire nous a appris que l'exigence démocratique s'était bâtie autour du consentement à l'impôt. Les taxes, les prélèvements, quoi qu'on en dise, touchent l'ensemble de nos concitoyens dans leur solvabilité mais aussi dans ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'utilisation de leurs impôts.

Il ne faut pas rougir, Monsieur le Maire, que vous soyez jugé bientôt au regard de la pression fiscale que vous imposez.

Lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur CACHUEX y est allé de son petit couplet sur l'environnement externe désastreux légué par le Gouvernement JUPPE. Personne, pas même l'opposition libérale, ne démentira les effets désastreux des hausses d'imposition de toutes sortes qui ont assommé les Français.

Mais si notre Adjoint intérimaire avait poussé l'objectivité un peu plus loin, il aurait pu dénoncer les effets pervers de la loi de finances 1998 et de la loi sur la Sécurité Sociale. Le bilan du Gouvernement JOSPIN est en effet lourd : la famille matraquée, l'épargne assassinée, l'entreprise dévalisée.

Ce n'est plus un budget, c'est un passage à tabac .

Votre responsabilité serait au niveau municipal d'atténuer au moins les douleurs de tels traumatismes. Loin s'en faut.

Plus personne non plus ne sera surpris, ni dans cette enceinte, ni parmi nos concitoyens, du parfum pré-électoral du taux de pression fiscale que vous nous proposez aujourd'hui. Cette hausse de 0,4% sans l'augmentation mécanique des bases, il est vrai, intervient après un double prestigieux en 1997 et 1996 où les contribuables en ont été pour leurs frais : +15% en 1996, + 8% en 1997, avec les bases.

Certes, l'encours se stabilise, comme cela a été rappelé, mais votre matelas fiscal vous permet de limiter l'emprunt. La bulle d'oxygène est là puisque les grands travaux d'équipement arrivent à leur fin mais c'est le taux d'équipement qui s'en ressent puisqu'il est à la baisse sensible.

A quel prix tous ces efforts, mes chers collègues ?

Pourtant, il est possible de baisser à la fois la pression fiscale et le recours à l'emprunt, comme d'ailleurs certaines collectivités le pratiquent. Encore faut-il vouloir baisser le train de vie de la collectivité.

.../...

Malheureusement, l'examen des dépenses ne nous rassure pas davantage sur la bonne utilisation de l'impôt. Les équipements de proximité restent d'une santé fragile, quand ils ne disparaissent pas tout simplement.

L'Aéronef est perdu dans le Triangle des Bermudes à force de se disperser dans des festivals nombrilistes.

Euralille qui tremble encore des avances qu'on lui a faites l'autre soir au Parc Matisse.

La SORELI qui reçoit la palme de l'urbanisme et du déficit en même temps.

Autant de grands équipements ou d'opérations de prestige qui ternissent le vôtre.

Le réalisme de Gauche nous impose aussi le mirage des emplois-jeunes, inscriptions budgétaires et déceptions à la clé.

Conséquences : dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement sont à la hausse. Or, il ne suffit pas de dépenser pour exister.

D'ailleurs, alors que le projet sur les 35 heures a été récemment adopté, on oublie trop souvent que les raisons de l'instabilité du marché du travail résident avant tout dans son coût trop élevé dont la charge imposée par la taxe professionnelle que nous devrions ici réduire à Lille.

Monsieur ROMAN a essayé de nous démontrer le contraire mais il n'a pas été très persuasif.

Le Gouvernement au niveau national nous impose la rigueur du corset des critères de Maastricht. Au niveau local, il nous faut compenser ces transferts massifs de charges. Il est temps d'emprunter une autre voie, celle de la croissance, du désendettement et de la baisse des prélèvements obligatoires.

Il est temps que la notion d'efficacité économique retrouve voix au chapitre, y compris dans notre ville.

Il est de notre devoir de raviver ce que le temps a effacé et à l'approche des échéances électorales, à l'aube du printemps, nos concitoyens ne sont pas près d'oublier leurs feuilles d'automne.

Monsieur le Maire - Vous devenez poète ...

M. Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur l'Adjoint aux Finances me dit que c'était presque du BAUDELAIRE, non, je vous en prie, les racines culturelles de BAUDELAIRE étaient du côté de François VILLON, pas du côté de Monsieur BERNARD. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes.

D'ailleurs, j'ai noté que Monsieur BERNARD se plaignait parce qu'il fallait atténuer les traumatismes que lui cause le Gouvernement de Gauche pluriel dans les différents domaines, économique, social et culturel.

Je souhaite que les collectivités territoriales les augmentent et je souhaite même, puisqu'on n'est pas loin d'échéances électorales, qu'il en soit de même à la Région et au Département. Comme cela, on sera peut-être enfin débarrassé du spectre brun qui guette la démocratie française.

(applaudissements)

.../...

En ce qui concerne le budget, le Groupe Communiste votera le budget et les taux, ce qui est une évolution depuis le nouveau mandat, parce que nous prenons en compte effectivement les modifications qualitatives et quantitatives qui sont proposées.

Nous avons retenu comme vous -et je ne reviendrai pas sur le descriptif parce qu'il me semble juste et mesuré- le désendettement vers lequel nous avançons. En sachant aussi qu'il faut prendre garde, même si une bonne renégociation des taux d'intérêt est une bonne chose, que dès qu'on arrivera sur la partie où les taux d'intérêts sont les plus bas, nous aurons intérêt à relancer l'emprunt, dans le cadre de l'investissement, ceci afin d'accroître les capacités d'emplois et de réalisations de la ville, puisque nous serons dans les conditions optimales pour le faire.

Deuxième élément : les quatre priorités qui ont été citées par Bernard ROMAN, nous les partageons, d'autant qu'il y a logique dans la présentation et cohérence sur le plan budgétaire, autant en investissement qu'en fonctionnement. Nous souhaitons le relever parce que c'est une demande réitérée que nous avions faite pour aller vers cela. Faire en sorte que les signaux qui sont à l'intérieur de la section d'investissement sur les grandes orientations de la Ville, on puisse les percevoir également au niveau de la section de fonctionnement.

Cette fois, il y a adéquation dans les volontés et elle est exprimée de façon budgétaire.

Sur l'emploi, sur les quartiers, sur l'école et sur le sport, je ne reviendrai pas sur le descriptif pour chacun de ces postes puisque Bernard ROMAN l'a présenté tout à l'heure, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

C'est une bonne chose et nous pensons qu'il faut se caler sur cette cohérence et veiller à ce qu'on ne retrouve pas une dérive dans les années qui suivront.

Nous avons remis en place un cadre avec de grands signaux forts sur le plan de la lisibilité politique et de la faisabilité et de la perception par les gens puisque le fonctionnement est immédiat. Nous pensons qu'il faut continuer dans cette voie.

Troisième point qui nous semble essentiel : il s'agit de l'investissement tel qu'il était formulé sur la proximité. Mais derrière cet investissement et la liaison avec la proximité, il y a toute la prise en compte de la politique que nous souhaitons mener au niveau des quartiers, pour faire en sorte de rééquilibrer les besoins des quartiers par rapport aux opérations centrales, mais simultanément et c'est cela qui est important, pour faire en sorte de remettre à niveau le propre patrimoine que nous avons dans la ville, à l'intérieur de ces quartiers.

Nous avons un budget aujourd'hui qui correspond à cette présentation.

Donc, c'est à l'inverse -mais cela n'est pas étonnant- de Monsieur BIENVENU que nous pouvons considérer qu'il a effectivement des formes idylliques, en ce qui nous concerne, et dans cette période difficile que nous vivons.

Permettez-moi d'ajouter, puisque vous avez facilement la capacité d'oublier un certain nombre de choses, que les taux qui nous sont proposés avec 0,4% d'augmentation s'inscrivent dans une loi de finances qui est radicalement différente de celle que vous aviez imposée en 1997. Vous saviez combien ces mesures allaient peser sur les familles les plus déshéritées et aussi les familles de ce qu'on appelle les classes moyennes dans notre cité.

Ils vont se retrouver aujourd'hui avec deux mesures qui vont intervenir à des niveaux différents, d'une part, en faveur de ce que j'appelle les contribuables très modestes, c'est l'amendement qui a été voté par les Députés -pas par vous-même ni vos collègues à l'Assemblée Nationale bien évidemment- qui limite à 1.500 F maximum la taxe d'habitation des ménages dont le montant des revenus en 1997 n'excède pas la somme de 25.000 F. Ce qui est une rectification énorme par rapport aux mesures que vous aviez prises en 1997.

Et là, nos concitoyens ce n'est pas 1,2% + les 0,4% d'augmentation de l'imposition locale qu'ils vont avoir, mais une diminution sensible qui les remettra au niveau où ils étaient précédemment.

Et, d'autre part, au niveau des classes moyennes, puisque les ménages dont l'imposition est inférieure à 16.900 F bénéficieront à nouveau du plafonnement de leurs cotisations à 3,4% du revenu.

Il y a 50% de la population de Lille qui ne paient pas cet impôt et les deux mesures que je viens de citer touchent 80% des autres 50%. Vous comprendrez donc qu'il s'agit d'une mesure globale importante et qui va modifier qualitativement la situation fiscale des foyers lillois cette année.

Au regard de cela, la sagesse de la proposition d'augmentation de 0,4% des taux nous montre que nous pouvons simultanément tenter de répondre aux besoins nouveaux qui sont formulés sur des grands axes d'orientations politiques qui sont arrêtés et mener une politique qui vise à faire baisser dans son ensemble la pression fiscale sur nos citoyens. Il nous semble que c'est une bonne chose.

Certes, il y en a qui ne sont pas contents, vous avez raison, mais ce ne sont pas les mêmes. Quand vous parlez des Lillois, il ne s'agit pas en fait des Lillois mais d'un Baron qui n'était pas content non plus sur les 35 heures. J'en profite d'ailleurs pour féliciter le Gouvernement et l'ensemble de la Majorité plurielle de l'Assemblée Nationale qui ont réussi, après un combat commun qui était mené par le C.N.P.F, et par vos amis de l'Opposition à l'Assemblée Nationale, à faire passer cette loi.

Cet espoir qui est donné, ce sera à l'ensemble des foyers lillois de le reprendre pour faire en sorte qu'il se concrétise dans leur vie et amène des ressources nouvelles demain, y compris pour la cité parce que c'est la voie de l'emploi, la voie de la croissance et c'est la voie, par la croissance, d'augmentation des recettes des collectivités locales qui nous permettra de mieux répondre encore à leurs besoins.

Voilà donc, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles nous voterons pour le budget et pour l'augmentation des taux à 0,4%.

Monsieur le Maire - Merci, M. DEGREVE.

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je pense qu'un budget doit s'apprécier à un moment donné en fonction de ses chiffres, de ses choix, mais qu'il s'apprécie beaucoup mieux encore comme une étape, comme un moment dans un processus. C'est pour cela que, sans répéter ce qui a déjà été dit, je situerai mes réflexions d'abord au regard de l'évolution du budget par rapport aux années précédentes et également au regard de l'avenir qui nous attend en alertant sur nos préoccupations.

Au regard de l'évolution, je résumerai, sans reprendre tous les arguments déjà évoqués, en disant que la direction est la bonne. C'est donc un nouveau pas positif qui est accompli et je le situerai autour de quelques idées-forces.

.../...

D'abord, personne ne l'a signalé mais personnellement j'y insiste beaucoup, c'est la qualité pédagogique du dossier que nous avons reçu cet après-midi, qualité qui est infiniment supérieure à celle du document officiel qui, je le sais, est contraint par les normes mais qui relève d'une logique purement comptable et absolument pas d'une logique économique ou politique.

Nous avons là des documents qui expliquent un certain nombre de choses. Je crois qu'il faudra encore aller plus loin. Surtout pouvoir les recevoir plus tôt, aussi bien l'Opposition que les élus de la Majorité, pour nourrir un débat qui ait une meilleure qualité de transparence et une meilleure qualité d'adaptabilité aux préoccupations des citoyens.

Progrès également dans la modération fiscale : + 0,4% après + 5,4, c'est quand même un progrès incontestable, même si on peut toujours imaginer d'aller plus loin. Il y a donc là un élément très positif.

Progrès dans le désendettement mais j'y reviendrai pour l'avenir, le niveau d'endettement reste important pour les années à venir et nous devons y être attentifs.

Enfin, progrès toujours dans la clarification des choix qui ont été faits notamment du point de vue du souci de l'emploi, de l'éducation, de la proximité sociale. Tout ceci correspond effectivement à des choix collectifs absolument valables.

Je voudrais simplement faire une petite parenthèse. Je ne pense pas que Monsieur BIENVENU m'admettrait au titre des économistes avertis mais comme il a évoqué les problèmes de l'électoralisme -cela a d'ailleurs été évoqué de plusieurs côtés- j'avoue d'abord que pour ma part bien qu'étant au départ apolitique, je n'ai jamais senti totalement absente la présence d'un parfum électoral, que ce soit n'importe où.

D'ailleurs, ceci est positif, cela prouve qu'on se préoccupe des électeurs et qu'on leur donne l'hypothèse d'une certaine mémoire.

Le problème est de ne pas faire d'erreur d'efficacité économique par électoralisme.

Deuxième observation à ce point de vue : les dépenses de fonctionnement dans l'analyse économique et socio-politique sont souvent des plus rentables du point de vue de l'électoralisme, ce sont elles qui se traduisent immédiatement en revenus, et c'est généralement dans les budgets de fonctionnement que l'on mesure le souci électoraliste.

Or, en regardant de près ce budget, ils sont passés -j'en parle d'autant plus à l'aise que je n'y étais pas partie prenante-, je ne vois pas de discontinuité ou d'accélération dans les périodes électorales au niveau des dépenses de fonctionnement.

J'en vois certes une dans les dépenses d'investissement mais là l'économiste averti que vous êtes sait que c'est lorsqu'il y a une période de crise qu'il faut que la dépense publique d'investissement relaie l'insuffisance de la dépense privée. Or, c'est précisément ce qui était fait en 1994 et 1995.

Certes, les rendements attendus de cet investissement ont tardé à venir par suite de la prolongation de la crise mais il y a là me semble-t-il du point de vue d'une conjoncture car un peu de sinusoïde est indispensable au bon équilibre global et à l'efficacité économique, il y a peut-être là quelque chose de positif.

Je voudrais passer rapidement, après cette appréciation dont vous ne serez pas étonnés que je la considère comme allant dans le bon sens, à quelques préoccupations concernant l'avenir.

.../...

La préoccupation part d'un chiffre essentiel : actuellement, malgré la réduction de l'endettement, nous avons encore dans notre budget de 1998 une charge de frais financiers de 102,2 M.F., une charge de remboursement de la dette en capital de 174,8 M.F., ce qui fait 277 M.F. sur un budget global de 1.580.000.000 F, c'est-à-dire plus de 1/6ème du budget.

Nous consacrons plus de 1/6ème des ressources à rembourser la dette en capital et les frais financiers.

Certes, la maturité de la dette est correcte, elle ne va pas nous étrangler. Certes, dans quelques années, ceci devrait s'alléger mais il faut savoir que cette exigence est encore là forte et qu'elle correspond d'ailleurs à un accroissement du capital réel dont bénéficie notre ville et qui était signalé.

Mais ce qui serait dangereux, c'est que nous ne gérions pas pour les années à venir -c'est donc mon regard sur l'avenir- cette contrainte de l'endettement que nous avons par ce qu'on appelle classiquement l'effet de ciseau. C'est-à-dire qu'on laisse les dépenses de fonctionnement grandir inexorablement et que l'on réalise l'équilibre par amputations successives des dépenses d'investissement.

Là il y a un risque effectivement auquel on succombe facilement lorsque l'on est coincé par un endettement important, parce que, à court terme, la réduction des dépenses d'investissement est moins douloureuse alors que celle des dépenses de fonctionnement est au contraire électoralement plus difficile.

Il faudrait y être attentif. C'est pour cela -et c'est la conclusion que je voudrais formuler- que nous devons rester attentifs pour améliorer, et pas seulement maintenir, la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Nous avons fait des progrès en la matière, d'autres restent encore à faire. Nous devons réaliser l'équilibre vis-à-vis de l'endettement aussi et surtout par le fonctionnement et pas seulement par l'investissement.

Je n'insisterai pas, je l'ai déjà évoqué plusieurs fois mais je tiens fortement à le rappeler, ceci passe, au-delà des grandes déclarations un peu théâtrales des discussions publiques, par un effort continu d'amélioration des procédures et de la négociation interne pour obtenir cette meilleure maîtrise.

Nous avons des outils tels que la comptabilité analytique qui sont encore insuffisamment mis en route, je pense qu'ils le sont déjà mais nous ne connaissons pas encore le résultat ; nous avons des outils possibles de concertation pour l'efficacité de la dépense publique que nous pouvons utiliser davantage et mieux, pour réussir une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et rendre ainsi, à coûts égaux et peut-être même à coûts fiscaux diminués, un meilleur service à nos concitoyens.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

Monsieur KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, c'est le 15 décembre dernier que nous avons évoqué entre nous le débat d'orientation budgétaire. Je crois qu'aujourd'hui nous pouvons dire, au regard de ce qui a été présenté par notre collègue Bernard ROMAN, que ces orientations ont été respectées. Avec même une excellente nouvelle qui est l'augmentation du taux de fiscalité limitée à 0,4%.

.../...

Ainsi, je crois que nous pouvons dire que malgré deux équilibres budgétaires, 1996 et 1997, qui ont été plus délicats et dont les conséquences en matière de fiscalité ont d'ailleurs été renforcées malheureusement pour nos Lillois par la dernière loi de finances de l'ancien Gouvernement, nous pouvons dire que la Ville de Lille -il faut aussi se rappeler cet élément important- depuis dix ans présente en moyenne une évolution fiscale, y compris avec l'actualisation des bases, qui est nettement inférieure à l'inflation.

Et je demanderai aux quelques esprits chagrins qui ont pu s'exprimer de comparer avec d'autres grandes collectivités : je pense au Département du Nord dont la fiscalité a progressé de 26% entre 1992 et 1998 et où, dans ce cadre-là, le contingent communal d'aide sociale payé par la Ville de Lille au Département du Nord a progressé de 30% sur la même période, de 1992 à 1998.

Ce caractère raisonnable de notre fiscalité, Monsieur le Maire, n'a pas ralenti pour autant nos ambitions et les équipements structurants qui les accompagnent dont la réouverture du Palais des Beaux-Arts en juin dernier constitue une sorte de point d'orgue porté par un formidable succès populaire.

Ce sont ces mêmes investissements structurants, ceux qui forgent dans les faits notre Lille du troisième millénaire, malgré parfois les réflexes un peu gagne-petit de notre Opposition municipale, ces mêmes équipements permettent notre enrichissement général en terme de bases fiscales, Monsieur ROMAN le rappelait là aussi, qui est un phénomène de plus en plus rare dans les grandes villes de notre pays. Nous assurant ainsi la solidité de notre structure budgétaire dans une dynamique de rayonnement de la ville de Lille.

Mais ce rayonnement n'a jamais été promu, nous le savons, au détriment de nos concitoyens qui ont fait, qui font et qui feront appel à l'intervention publique pour améliorer leur vie quotidienne.

En 1998, nos investissements seront directement tournés vers les Lillois, tant en matière de mise en valeur du patrimoine communal, je pense notamment au patrimoine scolaire de Madame CAPON, qu'en matière de sports, d'environnement ou d'équipements sociaux de proximité.

Rénovation à grande échelle mais je n'oublie pas, mes chers collègues, de vous rappeler que nous aurons des ouvertures d'équipements neufs en 1998 : 4 structures d'accueil pour personnes âgées à Wazemmes, aux Bois-Blancs, au faubourg de Béthune, à Saint-Sauveur, un centre de la petite enfance au Faubourg de Béthune, un local « jeunes » aux Bois-Blancs, une salle de sports à Wazemmes, la bibliothèque de Lille-Sud.

Je dirai à notre collègue BIENVENU que si c'est cela le « yo-yo » de la Ville de Lille, beaucoup de Villes aimeraient jouer avec nous à ce même type de jeu.

En fonctionnement, les mêmes secteurs d'intervention de nos politiques publiques ont été favorisés, sans oublier celui de l'insertion par l'emploi, y compris bien sûr le plan emplois-jeunes qui représentera près de 80 M.F, de dépenses au travers des délégations de Messieurs. FREMAUX et de SAINTIGNON, ou encore celui de la prévention qui sera renforcé cette année par la mise en oeuvre d'un contrat local de sécurité qui fait l'objet d'une autre délibération du présent Conseil.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 1998, les Lillois pourront mieux vivre encore à Lille, une ville où chacun a sa place et où la lutte contre toute forme d'exclusion constitue l'essence même de notre engagement politique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le Groupe Socialiste votera sans hésitation ce budget 1998 car il est le symbole pour nous dans le cadre d'une fiscalité et d'un endettement parfaitement maîtrisés, d'une grande ambition solidaire pour notre ville.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur KANNER.

Monsieur ROMAN

M. ROMAN - Juste quelques mots, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais d'abord remercier mes collègues de la Majorité de l'expression qui a été la leur, laissant prévoir un vote unanime de la Majorité sur ce budget 1998.

Pour conforter ce qu'a dit Monsieur DEGREVE, je pense qu'on n'a pas beaucoup le temps d'entrer dans des problèmes de chiffres et de conditions d'exonération à l'occasion du Conseil Municipal, dans sa demande d'analyse d'un certain nombre de documents dans lesquels on ne peut pas faire dire n'importe quoi aux chiffres.

Je veux le rappeler ici, notamment pour que l'entendent à travers la presse ou à travers les participants au Conseil Municipal tous ceux qui sont concernés : toutes les familles qui bénéficient du R.M.I. sont exonérées de droit de la taxe d'habitation. Elles ne le savent pas forcément et les services fiscaux ne savent pas forcément lorsqu'ils adressent les feuilles de taxe d'habitation que les familles sont Rmistes ou sont devenues bénéficiaires du R.M.I.

Nous avons souvent dans nos permanences des gens qui viennent nous voir en nous disant « on touche le R.M.I., on ne peut pas payer une taxe d'habitation de 1.500 ou de 2.000 F. » Et lorsqu'on regarde leur situation, on se rend compte qu'elles sont exonérées de droit. Je le redis à l'occasion de ce Conseil Municipal, il faut qu'elles le sachent.

Au-delà de ces familles bénéficiaires du R.M.I., toutes les familles non imposables sur le revenu peuvent prétendre à des dégrèvements, et la plupart d'entre elles à un dégrèvement qui les conduit à payer une taxe d'habitation plafonnée.

Je veux simplement dire, sans polémiquer, que là où il y avait en 1996 un plafond de 1.500 F, ce plafond est passé à 2.010 F en 1997, par cette loi de finances 1997, et que 33% sur une somme de 1.500 F d'augmentation de la fiscalité locale pour des familles qui ont un revenu extrêmement limité, c'était un coup de massue insupportable.

On a beaucoup entendu parler, à travers ceux qui ont des facilités à écrire, de plaintes liées à des augmentations de la fiscalité locale faisant passer de 8.000 à 10.000 F les taxes d'habitation, quelquefois elles étaient concernées par des formules de dégrèvements. On a peu entendu parler de ceux qui sont passés de 1.500 à 2.000 F.

Je dois dire que je suis fier d'appartenir à une Majorité qui a rétabli le plafond à 1.500 F. Vous verrez que cela sera tout à fait significatif au niveau de la ville et des milliers de bénéficiaires du R.M.I. à Lille.

Je veux dire à Monsieur FALISE que je partage sa préoccupation pour l'avenir sur la nécessité d'une maîtrise toujours plus affinée de notre gestion, de notre budget de fonctionnement, de nos dépenses de fonctionnement, mais aussi -et j'y reviendrai dans un instant- sur la nécessité d'élargir nos recettes fiscales de la Ville de Lille, sans peser sur les taux. C'est toute la notion de l'enrichissement de la Ville sur laquelle je vais revenir dans un instant puisqu'il y a des dialogues de sourds qui se perpétuent depuis des années entre vous-même, Monsieur BIENVENU, et moi sur cette question.

.../...

Monsieur KANNER a exprimé la position du Groupe Socialiste et je l'en remercie car il est vrai que nous avons eu un débat d'orientation budgétaire, que nous avons défini un certain nombre de priorités et que j'ai le sentiment que ce budget est un bon budget car il répond à des priorités définies politiquement et il traduit dans les chiffres proposés ces priorités budgétaires.

Enfin, Monsieur BIENVENU, j'ai tendance à penser que vous n'êtes pas un adepte de la nuance, même si vous êtes un adepte de la constance.

La constance dans la volonté, coûte que coûte -mais on le comprend, vous êtes l'Opposition- de vous opposer au budget.

La nuance. Vous avez des propos qui semblent quelquefois un peu démesurés par rapport à la réalité des situations budgétaires.

Ce budget 1998 n'a pas d'ambition, donc, vous ne le voterez pas. Et vous n'avez pas voté les précédents parce qu'ils avaient trop d'ambition.

Ce budget a un taux trop bas, électoral, d'évolution de la fiscalité, donc, vous ne le voterez pas, mais vous n'avez pas voté les précédents parce qu'ils avaient un taux trop haut ou parce qu'ils avaient un taux encore plus bas.

Ce budget est le budget du désendettement, donc, vous ne le voterez pas mais vous n'avez pas voté les précédents parce qu'ils étaient les budgets d'augmentation de l'endettement.

C'est un budget -c'est là la constance- qui marque une nouvelle fois l'enrichissement de la ville, et vous ne le voterez pas parce que vous trouvez que c'est faux.

Puisque Monsieur FALISE a évoqué les chiffres de l'enrichissement de la ville, le tableau pédagogique qui a été présenté à chacun d'entre vous, je veux, Monsieur BIENVENU, en dehors de ce que je pense et de ce que vous pensez, évoquer les chiffres, quatre chiffres, qui nous sont proposés par l'Administration Fiscale.

C'est l'Administration Fiscale qui notifie à la Ville de Lille ce que sont les bases du calcul de la fiscalité à Lille. Les bases, qu'est-ce que cela veut dire ?

Pour la taxe d'habitation, c'est le nombre de logements, le nombre d'habitants, le nombre de foyers dans la ville de Lille.

Ces bases de la fiscalité pour la taxe d'habitation, en 1990, étaient de 492 M.F. En 1998, elles sont de 811 M.F. La différence est dans des logements neufs, dans des habitants nouveaux, dans des foyers fiscaux nouveaux qui habitent dans la ville de Lille.

Et cela, ce n'est pas une réalité qui m'appartient ou qui vous appartient. Il n'y a pas d'inflation là, c'est la réalité physique des bases fiscales.

Et si je prends celles de la taxe professionnelle, en 1990, c'était 1.850.000.000 F, en 1998, c'est 2.660.000.000 F. Ce qui veut dire que, hors inflation, en réalisés physiques d'entreprises, d'investissements, d'emplois sur le territoire de la ville de Lille, l'augmentation des bases de la fiscalité de la taxe professionnelle a été de 43% de 1990 à 1998.

Alors, vous pouvez continuer à dire, pour vous opposer au vote du budget, que la Ville ne s'enrichit pas globalement. Notre problème -et c'est tout le sens de ce budget, je le dis, c'est un budget de Gauche et de progrès- est de faire en sorte qu'un enrichissement de cette nature puisse profiter aux habitants de cette ville.

Et c'est le dernier élément de constance que je veux évoquer. Je le redis une nouvelle fois après l'avoir dit les années précédentes. Je suis sidéré, Monsieur BIENVENU, qu'au nom de l'Opposition, chaque année, lorsque vous argumentez sur le refus de voter le budget, vous n'utilisez que des arguments économistes sinon technocratiques et que, à aucun moment, vous n'évoquez la place des Lillois, les propositions d'équipements que nous faisons, la vie dans la ville, le sort de nos concitoyens.

Pour moi, un budget c'est « quels sont les besoins des Lillois ? Qu'est-ce que nous, qui avons été mandatés par eux pour répondre à un certain nombre de besoins qu'ils expriment, sommes-nous amenés à faire ? »

Et ce n'est pas de savoir si c'est 1,4%, 2,6% de l'endettement ... Cela fait partie de la configuration. Mais le budget, c'est un acte politique, non pas uniquement parce qu'on décide d'un taux de fiscalité mais parce qu'on décide des priorités, des actions que l'on veut mettre en œuvre avec les moyens dont on dispose.

J'ai le sentiment que ce budget répond aujourd'hui aux préoccupations des Lillois, en s'orientant vers l'emploi, vers la qualité de l'accueil dans les écoles de notre ville, vers la qualité des équipements dans les quartiers de notre ville, il permettra aux Lillois qui souffrent beaucoup aujourd'hui de souffrir un peu moins, d'être un peu mieux dans leur ville.

Et si les élus peuvent faire en sorte que les habitants vivent un peu mieux dans leur ville, aient plus facilement accès à l'éducation, à l'emploi, à la culture, à l'environnement, eh bien, je crois que c'est qu'ils ont fait un bon budget.

C'est en tout cas sur ce type d'argumentation que je souhaite conclure ce propos de présentation du budget, en remerciant l'ensemble des collègues de la Majorité de l'expression qui a été la leur.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Très simplement, avant de vous laisser le choix de l'appréciation de ce budget, je voudrais dire deux mots.

Tout d'abord pour remercier Monsieur Bernard ROMAN de la façon très claire, très pédagogique, avec laquelle il explique son budget et l'évolution des budgets dans les dernières années.

Je pense que vous avez constaté que, sans effets de manches, ceux qui ont parlé au nom de la Majorité municipale approuvent ce budget, il n'y a aucune discordance.

Et vous, vous vous êtes exprimé infiniment plus calmement et d'une façon moins violemment que lors des autres explications que nous avons connues ces dernières années. Même Monsieur BERNARD s'est fait poète, ce n'est pas tout à fait son genre, en nous parlant des feuilles d'automne. J'espère que ces feuilles d'automne sont le symbole même de ce que connaîtront le parti et la formation auxquels vous appartenez.

(applaudissements)

.../...

**En tout cas, je vous laisse avec vos feuilles d'automne, avec la nuit et les ténèbres que représente votre politique pour une grande démocratie comme la France.**

**Mais je voudrais relever l'incohérence de votre discours.**

**Qu'avons-nous fait ?**

**Cela paraît d'une grande simplicité. Nous avons voulu faire une ville qui compte. Nous avons voulu faire une ville européenne avec sa métropole et peut-être même d'un destin international.**

**J'espère qu'on vous dit la même chose qu'à moi. Tout le monde est d'accord maintenant pour dire la transformation, la métamorphose même de Lille, puisque dans tous les domaines. Il n'y a pas une métamorphose pour la Gauche et puis pas de métamorphose pour la Droite !**

**La réalité et l'objectivité c'est que cette ville a connu des transformations considérables. Tout le monde en est parfaitement d'accord.**

**Cette transformation considérable, comment voulez-vous qu'on la fasse, que l'on puisse faire tous les logements qui ont été réalisés, que l'on puisse faire l'action sociale qui est la nôtre, que l'on puisse faire l'action culturelle qui est la nôtre, avec des budgets sans cesse en diminution ?**

**Il est vrai que nous avons poussé nos budgets pendant des années. On en a le résultat maintenant.**

**Vous avez dit « vous allez à la catastrophe, c'est terrible ce que vous êtes en train de faire !! » On vous a entendu pendant des années nous tenir ce discours.**

**Et actuellement j'espère que vous êtes fier avec nous de la ville qui est la nôtre parce que c'est quand même une donnée de base.**

**Et qu'avons-nous fait dans les années terribles que l'on a connues ? 1993, 1994, 1995, 1996 ! Au niveau du chômage, au niveau d'une économie ! Je dois dire d'ailleurs que le Gouvernement français n'était pas le seul responsable. Cela correspondait peut-être à une situation internationale.**

**En tout cas, dans les discours que j'entends et auprès des gens que je croise, on me dit que Lille a connu la dernière grande opération qui ait été faite en France avec Euralille. Je sais que a été donné du travail avec Euralille à des milliers et des milliers de personnes et qu'il y a bien des entreprises qui seraient tombées si nous n'avions pas fait cette opération.**

**Nous avons, dans une conjoncture extrêmement difficile, maintenu nos budgets sociaux et nous sommes allés vraiment au-devant d'une ville que l'on voulait développer. C'est bien et je crois que nous avons eu raison.**

**On l'a payé d'une certaine façon, c'est vrai, au niveau de l'endettement, c'est vrai, au niveau d'un budget qui était sous tension. Mais on n'a pas dépassé la mesure sur ce plan.**

**Certes, il y a eu des problèmes l'an dernier mais Monsieur ROMAN vous l'a expliqué et vous l'a dit, et je tiens à le dire en présence de Martine AUBRY : le Gouvernement de Lionel JOSPIN a corrigé l'erreur qui avait été faite par Monsieur JUPPE.**

Je le dis tranquillement, je ne peux pas en apporter la démonstration maintenant, mais quand ces fameuses feuilles vont venir, en octobre prochain, vous verrez -Monsieur ROMAN vous l'a dit et vous serez obligé de changer de discours- le changement qui va intervenir au niveau de la taxe d'habitation grâce à cette correction apportée par le Gouvernement JOSPIN par rapport à une erreur du Gouvernement JUPPE.

Cette correction sera d'autant plus grande qu'au lieu de nous contenter de continuer à augmenter notre budget, nous sommes décidés à diminuer nos dépenses. Vous entendez ? Alors, changez de discours.

Il y a un moment pour construire une ville, il y a un moment pour faire toutes les politiques sociales pour lesquelles nous avons été sollicités et auxquelles nous avons eu à faire face, et puis il y a un moment où il faut bien savoir qu'on ne peut pas aller plus loin, qu'il est absolument indispensable de tenir compte tout de même de la pression fiscale pour les Lillois et les Lilloises.

Par conséquent, c'est la diminution. Je remercie mes collègues du Conseil Municipal et ceux qui ont des responsabilités, ce n'est pas facile pour eux, ce n'est jamais facile de diminuer et d'ajuster ses dépenses. En tout cas, c'était l'engagement que j'avais pris. Il était de ne pas dépasser 0,4%. Et, Monsieur ROMAN, 0,4%, c'est la proposition que vous avez faite et c'est le chiffre que nous nous étions engagés à ne pas dépasser. Et il n'a pas été si facile que cela d'arriver à ce 0,4. Et on n'a pas fini, on continuera dans cette voie.

On continuera d'autant plus que la politique du Gouvernement est quand même de nous aider car sur le plan social, et en particulier sur le plan de la sécurité, sur le plan des emplois, des emplois de ville, grâce d'ailleurs à l'action de Martine AUBRY, et je l'espère fortement, grâce à cette action énergique, passionnée qu'elle mène pour les 35 heures que je souhaite également, alors que nous avons décidé, en 1981, dans cette Mairie de réduire à 35 heures la durée du travail pour le personnel municipal. J'espère qu'on avancera dans cette voie, que tout le monde le comprendra, y compris le patronat et singulièrement les chefs d'entreprises. Car on n'a pas d'autre solution.

Je l'ai redit hier dans une émission de radio, je le redirai lorsque j'interviendrai à "La Marche du Siècle", mercredi, sur les problèmes de sécurité et de police municipale. Vous sentez fort bien que le chômage est la cause de toutes les difficultés que l'on rencontre, dans nos quartiers, la cause d'une certaine forme de désespérance, la cause de l'éclatement des familles et de cette jeunesse qui ne croit plus à rien au point que des gosses de 12-13 ans ressemblent déjà à des adultes avec l'insulte et le pavé ! Non ! Ce n'est pas possible !

Si on devait continuer ainsi plusieurs années, cela deviendrait vraiment impossible. Je n'annonce pas des catastrophes, ce n'est pas mon tempérament, je prêche plutôt en sens inverse.

En tout cas, cela ne peut pas continuer comme cela. C'est pourquoi je suis persuadé que la politique des 35 heures, c'est-à-dire faire un effort avec les emplois pour les jeunes, faire un effort véritablement pour qu'on puisse remettre tout le monde au travail, pour qu'on puisse donner l'espoir du travail à ceux qui sont dans la désespérance, j'espère que tout cela pourra nous aider.

En attendant ce résultat qui viendra, nous sommes décidés effectivement à ne pas déployer nos ailes en disant « nous sommes au-dessus de la mêlée ». Nous ne sommes pas au-dessus de la mêlée. Nous avons fait notre travail en ce qui concerne le développement de la ville. Maintenant, nous allons rabaisser un peu nos voiles, nous en sommes à une navigation correcte, c'est-à-dire avec une diminution de nos dépenses. Vous nous verrez dans tous les domaines diminuer nos dépenses. On le fera d'une façon mesurée mais on le fera.

**Si bien que les prévisions que vous avez faites, Monsieur BIENVENU, il faudra les corriger. Chaque fois, on vous attendra pour savoir quel discours vous allez prononcer, pour voir si vous n'allez pas vous dédire complètement par rapport aux discours précédents ou si vous allez vous ajuster.**

**Vous avez dit quelque chose. Vous faites une analyse, qui est la vôtre. Je la respecte, mais il ne faut pas dire des choses qui sont fausses.**

**Lorsque vous parlez du dépeuplement de la ville, là, je vous mets au défi, comme chacun d'entre vous, d'en apporter la démonstration. Vous n'avez pas le droit de dire cela pour votre ville.**

**J'ai connu la période où Lille se dépeuplait. J'ai vu toutes les usines de la ville partir vers Seclin sur les zones industrielles.**

**J'ai connu une période où on chantait le miracle de la campagne, de la petite ville, etc ...**

**Et entre deux recensements, 11.000 Lillois ont effectivement déserté la ville. J'ai connu cela et il a fallu immédiatement contrecarrer le mouvement avec la création de logements sociaux, ce que nous avons fait. Voilà celui qui était le Directeur de l'Office d'H.L.M. et j'en avais pris la présidence. C'était là que se jouait le sort de Lille.**

**200 logements par an. 15.000 logements ont été réalisés. La ville de Lille est, de toutes les grandes villes, celle où il y a le plus de logements sociaux. C'est là que nous avons sauvé la ville.**

**Ce n'était pas seulement notre ambition de faire des logements sociaux, encore que cela correspondait à une nécessité, mais on a prouvé qu'on savait faire autre chose aussi pour donner puissance et dynamisme économique à notre ville.**

**Vous n'avez pas le droit, Monsieur BIENVENU, parce que cela est faux de dire que, actuellement, c'est l'exode. Il n'y a que vous qui le voyez. Vous avez le droit d'avoir vos convictions mais il ne faut pas que vous mettiez les lunettes d'une conviction qui n'est pas la nôtre.**

**Je vais vous dire simplement. D'abord, la démonstration a été apportée tout à l'heure. Si les bases augmentent, on pourrait vous dire justement le nombre de logements supplémentaires.**

**La Ville est en train de s'enrichir et elle s'enrichira de plus en plus, croyez-le. Si bien que si vous ne tenez pas compte de cela, vous ne pourrez pas faire de démonstration.**

**Au Faubourg de Béthune, il y avait des logements vacants, ils sont en train de se remplir. Sur le groupe Marcel Bertrand, c'est la même chose.**

**A Fives même, 150 logements se terminent et pourtant, là, on peut encore en construire parce que c'est peut-être dans le quartier qu'on en a fait le moins, je puis le concéder.**

**En ce qui concerne Euralille, je vous donne des chiffres, le logement marche très bien. Pour les bureaux, c'est un problème national, mais les tours occupées pour la fin de cette année, il n'y a donc plus de problème de ce côté-là. Certains commencent même à parler d'une troisième tour mais on n'en est pas là.**

**En tout cas, en ce qui concerne le logement, nous allons construire, tous nos dossiers sont très avancés, il n'y a aucun problème. Ces logements sont déjà demandés.**

Toutes les catégories de personnes, que ce soit pour des logements sociaux ou pour des logements moyens, demandent Lille. Il y a au contraire un retour dans la ville. C'est cela la vérité. Et vous ne pouvez pas dire le contraire.

Si vous me dites le contraire, alors, Monsieur BIENVENU, avec la cordialité que j'ai pour vous, je vous invite à venir sur l'espace des abattoirs et vous verrez dans le Vieux-Lille ce qui est en train de se construire. 3.000 personnes ! Vous entendez ? Si vous faites le compte de tout ce qui a été fait, 3.000 personnes vont habiter ces logements. C'est-à-dire que sur un Vieux-Lille où 12.000 personnes résident déjà, il y a 3.000 nouveaux habitants qui vont arriver. C'est extraordinaire ! C'est un changement considérable. Il n'y a pas de villes qui connaissent un tel développement ou très peu.

Donc, ne dites pas que Lille se dépeuple. Au contraire, si vous voulez changer d'appartement, si vous voulez trouver de la place à Lille, c'est le mouvement général. Il est tout à fait remarquable compte tenu de la période qui est difficile.

Dans ces conditions, je crois qu'on a raison de continuer notre effort de rénovation de la ville, de continuer à forcer les étapes pour la ville, mais de le faire modérément, de diminuer nos dépenses et d'avoir ce budget équilibré.

Quand il y a une augmentation d'impôts, vous criez et lorsqu'on arrive avec un budget avec 0,4% d'augmentation, avec vous le savez bien la correction de ce qui s'est passé -et cela on le devra en particulier au Gouvernement de Lionel JOSPIN-, là encore vous nous dites « où nous emmenez-vous ? Où allez-vous ? »

Eh bien non, on emmène tranquillement la ville et vous le savez fort bien. Alors, adaptez votre discours à ce qui est la réalité. Et tous ceux qui nous écoutent le savent bien.

Notre budget est maintenant très équilibré, les dépenses vont diminuer, et l'endettement également. On vivra les prochaines années avec un endettement en baisse. Notre ville par conséquent se porte bien.

Alors, quand vous dites que c'est le yo-yo et que ce sont des considérations électorales ... Vous savez, nous ne sommes pas sans considérations électorales, vous non plus d'ailleurs.

En tout cas, je n'ai pas attendu pour présenter ce budget le lendemain des élections régionales et cantonales. Dans la clarté et la transparence, c'est aujourd'hui qu'on vote, pour un budget où nous diminuons les dépenses et où la fiscalité devient faible, très faible. Ce sont les électeurs qui jugeront cela et je vous donne rendez-vous le soir des élections régionales et cantonales.

Maintenant, c'est au Conseil Municipal de pouvoir apprécier.

Ceux qui sont d'accord avec les propositions qui ont été présentées par Bernard ROMAN le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

Voilà. C'est classique. La droite et l'extrême-droite votent contre. Mais le budget est adopté à la majorité, c'est là l'essentiel.

Je remercie la Majorité de ce Conseil Municipal d'avoir adopté un bon budget. Je remercie Monsieur Bernard ROMAN et ceux qui ont travaillé avec lui. Monsieur le Secrétaire Général, vous remercierez l'ensemble de vos services. Mais je veux remercier Monsieur FLOTIN, Monsieur TREELS et Monsieur Claude SERRE qui a la responsabilité de représenter l'Etat auprès de la Ville dans ses fonctions de Trésorier Principal.

La Ville a un budget et c'est parfait.

Le vote qui est intervenu sur le budget portera également sur toutes les décisions annexes de ce budget bien entendu.

J'ai une petite déclaration à vous lire à ce propos, c'est une exigence de la loi. C'est une communication au Conseil Municipal relative à la filialisation du Crédit Municipal de Lille.

98/77 - Pouponnière - Budget prévisionnel 1998 - Ratification.

98/78 - Lille-Université Club (LUC) - Organisation d'une manifestation à l'occasion de son 75ème anniversaire, à Lille le 14 juin 1997 - Subvention exceptionnelle.

98/79 - Association PhiloLille - Organisation de la semaine européenne de la philosophie à Lille du 13 au 22 novembre 1997 - Demande de subvention exceptionnelle.

98/80 - Opération d'aménagement Souham - Avance de trésorerie à la SAEM Euralille - Reconduction.

98/81 - Etat de négociation sur la filialisation du Crédit Municipal.

Adoptés.

Monsieur le Maire - La présente communication s'inscrit dans le cadre de l'article 2 de la loi n° 92.518 du 15 juin 1992, lequel fait obligation au Maire d'informer son Conseil Municipal de tout projet tendant à modifier le champ de l'activité bancaire de la Caisse de Crédit Municipal et de tout acte de disposition sur son patrimoine.

Par délibération du 24 mars 1997, le Conseil Municipal a approuvé le principe de filialisation puis par délibération du 13 octobre 1997, il a autorisé son Maire à poursuivre les négociations avec le Crédit Communal de Belgique, groupe DEXIA, en vue d'une participation minoritaire de ce groupe dans le capital de ladite filiale.

Ce partenariat est désormais en mesure d'aboutir par la constitution d'une filiale commune dont le capital sera à terme détenu à raison de 51% par la Caisse du Crédit Municipal de Lille, (par apport de son activité bancaire hors prêt sur garde) et à raison de 49% par le groupe DEXIA, (par souscription en numéraire).

L'apport initial du groupe DEXIA se situera à hauteur de 25% du capital fixé à 150 millions de francs, ce qui constitue donc un apport de 37,5 millions de francs répartis entre le Crédit Communal de Belgique et le Crédit Local de France.

Le groupe DEXIA bénéficiera au cours du quatrième exercice, d'un droit préférentiel de souscription pour porter sa participation à 49%. La valeur des actions ainsi émises sera estimée à titre d'expert.

..../...

Voilà ce que je voulais vous dire. L'essentiel vous le savez, c'est que nous gardons le contrôle à 51% du Crédit Municipal, mais que, effectivement, un groupe bancaire, DEXIA et le Crédit Local de France viennent participer à son capital dans des conditions que ce n'est pas la peine de reprendre ici puisque vous les avez acceptées en leur temps.

Voilà ce que je voulais vous dire.

#### INFORMATIQUE

98/82 - Lancement d'une consultation - Marché négocié : système d'information géographique.

98/83 - Acquisition de matériels de télécommunications - Lancement d'un appel d'offres.

98/84 - Acquisition de matériels et logiciels informatiques - Lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptés.

#### DECENTRALISATION

98/85 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

98/93 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous poursuivons avec les autres dossiers. Ce sont les dossiers de Madame Martine AUBRY.

Monsieur BERNARD, alors après les feuilles d'automne, qu'allez-vous nous chanter ? On vous écoute.

Chemise n° 3

Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint au Maire

98/6 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association EURASANTE.

M. BERNARD - Je ne sais pas si vous ramasserez mes observations à la pelle mais je vais quand même les faire sur le dossier EURASANTE.

Monsieur le Maire - Cela m'arrive. Les vôtres en particulier, alors, faites attention ...

M. BERNARD - Vous nous présentez un compte rendu d'un comité de pilotage, très bien, puisque, soit dit au passage, la Ville s'engage sur une certaine lisibilité de son environnement partenarial.

Simplement, je regrette que ce dossier, malheureusement, ne soit pas passé en Commission des Finances et n'ait donc pas pu faire l'objet de discussions entre les différents commissaires. Je regrette aussi que vous n'ayez pas fait davantage acte de transparence puisque c'est un mot qu'on entend souvent de votre part.

.../...

En effet, le Centre Hospitalier Régional a fait l'objet d'une lettre d'observation définitive de la part de la Chambre Régionale des Comptes qui mettait en lumière certains travers, certains problèmes et je pense que même si cela n'est pas une obligation légale, vous auriez pu, en tant que Président de ce Conseil d'Administration et puis parce que le C.H.R. est le premier employeur de la ville, nous faire part des inquiétudes que l'on retrouve. J'ai eu ce dossier fort tard puisque on l'a eu aujourd'hui sur table. Les inquiétudes ne sont pas dissipées, principalement quant à la clarification des missions du C.H.R.

Il ne s'agit évidemment pas de contester la mission d'intérêt général de ce dispositif et la symbiose qui peut exister entre la recherche et l'industrie médicale, ni d'ailleurs les projets de plate-forme d'hygiène sanitaire ou de d'immunothérapie.

Simplement, certaines inquiétudes ont été mises en lumière et, à ma connaissance, aucune réponse n'a été apportée.

Concernant tout d'abord le risque de dispersion de l'action puisqu'on parle d'intégrer l'économie solidaire dans le champ d'action d'EURASANTE ; pas d'explications de ce côté-là.

Quant à la maîtrise foncière du dispositif, pas d'informations de ce côté-là.

Quant à la responsabilité du C.H.R. concernant les dettes du groupe d'intérêt économique, pas d'informations non plus.

Enfin -et je crois que le risque n'est pas des moindres- le risque de gestion de fait qui a été mis en lumière par la Chambre des Comptes.

Je crois qu'il faut absolument que les choses soient bien claires pour que notre collectivité ne soit pas mise devant le fait accompli de cette gestion de fait puisque l'autonomie n'est pas expressément démontrée.

Je voulais relayer ces mises en garde afin que vous puissiez nous apporter toute la lumière sur ce dossier.

Monsieur le Maire - D'autres questions ? (Non)

Madame AUBRY .

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je crois qu'il faut être très rapide pour répondre sur cette question d'EURASANTE.

Tout d'abord pour dire que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne met en aucun cas en cause la gestion. Je le dis pour rassurer parce que, quand on vous entend, on a l'impression qu'il y a des choses horribles qu'on aurait cachées.

Il y a une remarque simplement sur le G.I.E. EURASANTE pour dire qu'il faudrait préciser les statuts. On n'en est pas du tout à la gestion de fait et d'ailleurs je ne sais pas comment on pourrait dire qu'il y a gestion de fait. La gestion de fait, c'est quand une institution se cache derrière un organisme pour réaliser une activité.

Je voudrais vous dire que dans l'Association EURASANTE, il y a neuf membres : la Ville de Lille, la Ville de Loos, la Communauté Urbaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le C.H.R.U. de Lille, le Centre Oscar Lambret, l'Institut Pasteur de Lille, le Centre Régional de Transfusion Sanguine.

.../...

Nous ne sommes donc pas dans une logique de gestion de fait qui pourrait tomber sur la Ville de Lille.

Vous l'avez rappelé d'ailleurs vous-même, que le Parc EURASANTE est un des grands projets de la Communauté Urbaine de Lille. Je crois que, grâce à l'équipe d'EURASANTE et au travail qui a été mené à la fois par des gestionnaires mais aussi par les scientifiques et les experts du C.H.R. et de l'Institut Pasteur, nous commençons enfin à ce que notre Communauté Urbaine soit considérée comme ayant un pôle d'excellence autour de la santé.

Je dois vous dire -et vous l'avez dans le bilan- que, effectivement, les entreprises commencent à arriver et que nous avons deux gros projets en cours dont un extrêmement important qui serait tout à fait innovant en France et en Europe, de laboratoire, à l'instar de ce qui se passe au Canada et aux Etats-Unis, que je suis en train de négocier avec l'Institut Pasteur et l'Université Scientifique de Lille avec le Ministre de la Recherche.

Donc, nous sommes aujourd'hui face à un parc qui va changer l'image de la Communauté Urbaine. Le département du Nord, la Communauté Urbaine, c'est bien sûr l'industrie, nous en sommes fiers, c'est nos racines, nous devons les garder.

Mais il y a aussi d'autres pôles d'excellence qui se situent dans l'avenir dont celui de la santé. Personnellement, je me réjouis que Pierre MAUROY, en tant que Président de la Communauté Urbaine, ait décidé de faire cette association EURASANTE qui a mis autour de la table l'ensemble des élus mais aussi, potentiellement, tous ceux qui pouvaient apporter leur expertise pour effectivement valoriser cette excellence que nous avons dans le domaine de la santé et qui commence à être reconnue par des laboratoires de recherche et par des grandes entreprises de santé.

Quelques implantations ont commencé et vous verrez que, dans les mois qui viennent, nous aurons d'autres résultats.

Ceci dit, nous pourrons remettre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et les réponses à ceux qui le demanderont.

Je voudrais par ailleurs vous dire que ce dossier est bien passé en Commission des Finances jeudi dernier, contrairement à ce que vous avez dit, mais peut-être n'étiez-vous pas là en début de séance.

Monsieur le Maire - Merci.

Ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

M. RICHIR - Ce n'est pas une délibération à voter.

Monsieur le Maire - C'est vraiment une association qui est complètement indépendante. Tout à l'heure, on s'est un peu laissés embarquer mais c'est une communication. On peut ne pas avoir de vote mais je crois que l'orientation qui a été donnée à EURASANTE, au fond, c'est l'imagination de la Ville de Lille d'avoir dit que ce serait bien de créer cette association. Nous y sommes, la Communauté Urbaine, également, il y en a d'autres qui y sont avec nous, mais ce sont ces acteurs-là qui ont la responsabilité de porter cette association.

Autrement dit, je constate que tout le monde est d'accord sur cette association, son orientation mais il vaut mieux l'aider que de lui mettre des bâtons dans les roues. Je constate l'unanimité pour cela et c'est parfait ainsi. Ce serait une bonne chose pour Lille qu'elle se développe.

.../...

Monsieur RICHIR sur la délibération 98/7.

POLITIQUE DE LA VILLE

98/7 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Adoption.

**M. RICHIR** - Mon intervention a trait au programme présenté au travers du Contrat de Ville qui nous est proposé ce soir et qui est un très gros document concernant chacun des six quartiers de notre ville concernés par cette procédure de Contrat de Ville.

Nous avons étudié attentivement l'ensemble des délibérations et je serai donc relativement rapide sur l'analyse qu'on peut en faire.

Il y a un certain nombre de dossiers qui sont intéressants en matière d'investissement au niveau de ces quartiers. J'ai relevé quelques éléments que je mentionne, certains écarts surprenants. C'est ainsi par exemple que la reconstruction de la maison de quartier du Faubourg de Béthune fera l'objet d'une dépense de 8,5 millions alors que la maison de quartier de Moulins, actuellement en fermeture, fera l'objet de 3,5 millions de francs. Je veux bien que, effectivement, la maison de quartier de Faubourg de Béthune soit d'une taille un peu supérieure et qu'elle appelle des rénovations un peu plus lourdes, mais on peut penser là qu'il y a quelque part le surcoût du geste architectural lié à la présence de Monsieur CHEMETOV dans ce projet.

Nous sommes heureux, dans ce Contrat de Ville, de retrouver un vieux projet, une Arlésienne, du quartier de Wazemmes sous la forme du Jardin des Sarrazins. J'ai le souvenir qu'il y a quelques années, on avait planté quelques arbres en grande pompe, un samedi après-midi, en annonçant un jardin à venir. Et puis le jardin n'est pas venu mais le printemps arrive, donc le jardin va probablement arriver.

Nous sommes à la troisième année de ce mandat et je rappelle que ce projet avait fait l'objet d'une étude dans la troisième année du mandat précédent. Mais tout arrive et nous sommes heureux de saluer l'arrivée de ce jardin à Wazemmes ainsi que celui de Bailleul-Vendicq.

Je voudrais simplement sur ces deux projets, vous mettre toutefois en garde, fort des expériences antérieures : dans le mandat précédent, nous avions en particulier voté l'aménagement du jardin des Ollieux à Moulins et, deux ans après, nous avions dû prendre une délibération pour traiter l'ensemble des problèmes extrêmement graves qui s'étaient déroulés autour du jardin des Ollieux en terme de sécurité, toxicomanie et autres.

Je pense que, cette fois-ci, pour le jardin des Sarrazins, nous avons l'occasion, outre le geste botanique tout à fait sympathique pour les familles, les enfants et les jeunes du quartier, nous pouvons peut-être d'emblée réfléchir à la dimension de prévention. Il serait quand même tout à fait dommage que nous devions en 1999 ou 2000 examiner une délibération pour traiter l'ensemble des problèmes de toxicomanie, de vandalisme ou d'insécurité qui se seraient développés dans ce jardin. Donc, prenons en compte tout de suite, au moment de l'aménagement, les éléments de prévention pour ne pas connaître à nouveau à Wazemmes ce que nous avions connu à Moulins autour du jardin des Ollieux.

Au niveau des actions transversales, je voudrais surtout insister sur une série de ces actions qui sont celles concernant la santé.

.../...

Manifestement, votre majorité municipale n'a pas fait, mis à part le dossier extrêmement important bien entendu de la prise en charge de l'aide en ce qui concerne la toxicomanie, n'a pas fait des actions de santé, et de santé communautaire en particulier, un axe fort de son action. On peut ne pas d'ailleurs nécessairement le reprocher puisqu'il ne s'agit pas forcément d'une compétence obligatoire de la commune.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de Villes entreprennent des démarches fortes en matière de santé, de santé publique et en particulier de santé communautaire. On peut penser que ce soir nous allons un peu dans ce sens puisque, dans une autre chemise, nous allons voter l'adhésion de notre Ville, pour 3.000 F, au réseau mondial Villes Santé de l'O.M.S.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de ces actions santé sont intéressantes : celle du Faubourg de Béthune qui introduit, à mon avis, un élément fort et intéressant qui, au-delà des actions de santé elles-mêmes, comporte une démarche intéressante de mutualisation d'une partie de la population puisqu'on sait effectivement que l'une des populations qui ont de grosses difficultés d'accès aux soins est celle qui n'a pas le droit à l'aide médicale gratuite mais, pour autant, n'a pas la possibilité de bénéficier d'une protection complémentaire maladie en raison de ressources insuffisantes. Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille nous rappelait récemment que pratiquement 27% de la population de notre ville est assurée sociale mais ne bénéficie pas de protection maladie complémentaire, ce qui est bien entendu un frein très important à l'accès aux soins. Il s'agit donc là d'une initiative très intéressante prise en partenariat avec la Mutualité, dont il conviendra de voir ultérieurement les pérennisations.

Nous saluons également des actions intéressantes en matière de santé concernant le quartier de Moulins où il y a une réflexion intéressante en matière de santé communautaire. Il conviendra d'ailleurs dans ce secteur de se rapprocher de ce qui avait déjà été fait autour d'équipes d'étudiants en Maîtrise de Santé il y a trois-quatre ans dans ce quartier, en lien avec le service de santé publique du Professeur PELLERIN à l'hôpital Saint-Vincent.

On peut donc espérer que dans les années qui viennent d'autres projets verront le jour dans d'autres quartiers de la ville et bien entendu en partenariat avec l'ensemble des acteurs du système de santé, qu'ils soient libéraux, associatifs ou publics.

Bien entendu, dans ce contrat de ville, nous ne voyons aucune action ayant trait directement à la toxicomanie, ce qui est tout à fait normal puisqu'il y a par ailleurs un dossier complet au niveau du C.C.P.D., dossier tout à fait important.

Je voudrais toutefois souligner à mon avis la faiblesse des actions menées par la Ville -il s'agit bien, certes, d'une compétence facultative et non pas obligatoire- la faiblesse des actions menées en matière d'alcoolisme puisque seule une association, Magdala à Wazemmes, présente un dossier. Il faut le dire et le répéter : dans cette ville, la première des toxicomanies, c'est l'alcool. Je crois qu'on ne le répétera jamais assez. C'est la source de bien des drames et de difficultés. Certes, il faut mettre l'accent et les projecteurs sur les toxicomanies à l'héroïne ou à d'autres produits, mais ne pas oublier pour autant cette toxicomanie de base, si vous me permettez cette expression un peu horrible, que constitue l'alcoolisme qui fait des ravages dans un certain nombre de ces quartiers. Il m'apparaît important de ne pas, au nom de l'air du temps, sous-estimer cet aspect. On voit bien d'ailleurs le « succès » extrêmement important que constitue le projet innovant du P.A.R.I. mais qui fonctionne dans un autre cadre que celui du contrat de ville.

.../...

Voilà ce que je voulais dire à gros traits sur l'ensemble du projet que nous approuverons. Nous aurions pu procéder à d'autres arbitrages, à d'autres choix. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien à redire sur ce point et nous saluons les réunions qui ont été faites récemment dans les quartiers pour examiner ces projets, d'autant plus que dans une autre intervention tout à l'heure, j'aurai l'occasion de dire qu'il n'en a pas été de même partout, pour tous les sujets.

Je voudrais toutefois relever, en élargissant un peu au-delà du seul contrat de ville, ce que je pense être -et ce n'est pas sans faire écho aux propos d'Alain BIENVENU et au débat que nous avons eu tout à l'heure sur le budget- relever quand même un certain nombre de contradictions dans la manière dont le contrat de ville s'intègre dans l'ensemble de la politique de la ville et dans la politique de ces quartiers.

Lors d'un récent Conseil Communautaire, nous avons voté par exemple la programmation des PLA et des PALULOS, pour les non-spécialistes, ce qui permet de financer la construction de logements sociaux (PLA) et la rénovation des logements sociaux (PALULOS) : on a un peu l'impression que ces programmations ne tiennent pas compte d'un certain nombre de dynamiques ou de difficultés de ces quartiers.

Je prendrai un exemple plus important : la Communauté Urbaine a voté le PALULOS pour la rénovation de la barre boulevard de Strasbourg, c'est-à-dire ce qui reste ; la très grande barre a été démolie pour moitié, l'autre moitié a été conservée pour le moment, et on a longtemps dit qu'on verrait bien ce qu'on en ferait, apparemment la décision a été prise de la rénover. Je pense qu'il s'agit là, à mon avis, d'une mauvaise décision, mal concertée par rapport à l'ensemble des actions menées sur ce quartier puisque, intrinsèquement, ce bâtiment, dont je rappelle qu'il est enclavé entre le métro aérien et le périphérique, sera toujours dans sa configuration architecturale un bâtiment du mal-vivre.

Aujourd'hui, mille personnes s'y entassent dans des conditions difficiles, avec des vide-ordures qui ne marchent plus, des bennes qui sont à l'extérieur, des ascenseurs qui sont régulièrement en panne, de grosses difficultés de vie. Je concède tout à fait qu'il s'agit essentiellement de familles qui connaissent de grosses difficultés sociales, souvent d'ailleurs des familles nombreuses donc éventuellement difficiles à reloger dans le patrimoine H.L.M, de la ville, mais je ne suis pas sûr qu'il faille prendre une telle décision parce que cet habitat en lui-même est générateur intrinsèquement de tensions sociales et vous aurez beau avoir rénové l'électricité, l'ascenseur, le vide-ordures, vous conserverez dans ce bâtiment des tensions sociales très fortes parce qu'elles sont liées en fait à l'absence de qualité architecturale et à la difficulté de cet emplacement.

Je crois en particulier que le contrat de ville devrait aussi prendre en compte ces éléments extrêmement importants.

Enfin, par rapport à ce que disait tout à l'heure Alain BIENVENU et que, Monsieur le Maire vous avez renvoyé un peu hâtivement, nous avons examiné un certain nombre de projets pour ces quartiers qui en ont bien besoin et pour lesquels bien entendu la solidarité municipale doit jouer et pour lesquels notre Opposition municipale s'associe pleinement. Il convient de faire extrêmement attention et, en cela, le débat fiscal de la fiscalité locale n'est pas neutre, il convient de faire extrêmement attention à la manière dont la fiscalité locale modèle une ville.

La ville, c'est vraiment un lieu où doit s'exercer la mixité sociale. En particulier sous l'impulsion d'Alain CACHEUX qui n'est pas là ce soir, vous avez depuis quelques années réalisé un certain nombre d'opérations de logement social dans des quartiers plus « bourgeois » et nous n'avons rien à redire, bien au contraire, sur cette réalité, nous sommes partisans de cette mixité sociale.

Mais il convient également de pratiquer la réciprocité et il faudra donc, autour de pôles de requalification urbaine dans des quartiers en difficulté, recréer toute autre forme d'habitat, y compris en accession à la propriété, et ne pas accentuer ce phénomène qui fait qu'on pourrait se retrouver avec une ville à deux vitesses.

De la même façon, il convient -et mon propos n'est pas du tout de pratiquer d'ostracisme par rapport à des populations en difficulté- de ne pas négliger pour autant des quartiers qui apparemment vont mieux et dans lesquels on assiste depuis quelques années à des retards importants en matière d'équipement.

Ce point de vue est peut-être un peu difficile à plaider donc je vais volontairement prendre quelques exemples.

Au niveau de la construction des structures pour personnes âgées par exemple, deux quartiers aujourd'hui n'ont pas de projet pour les personnes âgées : il s'agit de Vauban-Esquermes et de St Maurice-Pellevoisin. On est aussi âgé dans ces quartiers-là que dans d'autres, quand on devient dépendant, on est aussi dépendant dans ces quartiers-là que dans d'autres, quand on est atteint de la maladie d'Alzheimer, on l'a de la même façon dans ces quartiers-là que dans d'autres.

Il y a là un véritable souci à porter de recherche d'équité dans l'attribution des équipements.

De la même manière, en matière de petite enfance par exemple, le sous-équipement de certains quartiers, et comme par hasard encore une fois de Vauban-Esquermes et de St Maurice-Pellevoisin, est à même de décourager un certain nombre de personnes qui y vivent et en particulier de familles, dans des quartiers qui par ailleurs disposent d'un habitat à caractère fortement familial.

J'ajouterai enfin que dans ces quartiers -et c'est là où effectivement comme le disait Alain BIENVENU, le débat fiscal de la fiscalité locale n'est pas neutre- ce sont des quartiers où -si vous avez reçu beaucoup de courriers, nous en avons nous aussi reçu énormément- les familles qui y vivent, qui sont des familles souvent de classe moyenne, de cadres ou de professions libérales, sont aujourd'hui matraquées en matière de fiscalité locale et qui, quoi que vous en pensiez, car il conviendrait, si le solde de la ville est plutôt positif, de faire une analyse qualitative beaucoup plus fine, ces familles aujourd'hui, des personnes de ces quartiers ont choisi de quitter la ville ou vont le faire parce que la fiscalité locale dans ces quartiers devient de type confiscatoire.

Un retraité qui perçoit une retraite d'un niveau correct doit très souvent consacrer de l'ordre d'un mois et demi pour payer ses impôts locaux, et de presque deux mois s'il est propriétaire en taxe d'habitation et impôt foncier.

On assiste effectivement à un mouvement de départs de ces quartiers, avec d'autres populations qui arrivent. Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui la fiscalité locale, si elle ne diminue pas la population en terme quantitatif, la modifie profondément sur le plan sociologique.

Il ne faudra pas s'étonner, dans les années qui viennent, que nous ayons dans cette ville des fermetures de classes de plus en plus nombreuses. Je peux d'ores et déjà vous prédire, en raison d'une part de la baisse de la natalité mais également, d'autre part, de cet exode très important des familles, que nous aurons probablement dans deux ans 10 à 15 classes à fermer, dans trois ans, nous en aurons à nouveau 10 à 15, et à l'horizon des 5 à 6 ans, bien au-delà des seuls effets de la démographie, nous aurons réduit très fortement notre offre en matière scolaire sur cette ville.

Il faut bien prendre cet aspect en considération. Lille, on le voit bien, est à une phase charnière. Elle a, par son développement, à la fois lié au dynamisme des collectivités mais lié d'abord au dynamisme des entreprises et des gens qui entreprennent, connu une phase de développement. Nous sommes dans une phase intermédiaire dont nous espérons qu'elle reste une phase qui continue vers l'essor et non pas vers le déclin.

Mais faisons très attention que par une fiscalité qui découragerait les gens qui entreprennent de venir habiter dans cette ville, ils n'ailles ailleurs et que, comme certains sportifs qui à 18 ans sont de jeunes espoirs, nous ne soyons pas dans dix ans un vieil espoir qui n'a jamais tenu ses promesses.

Il nous faut bien prendre en compte ces aspects car sinon nous aurons des disparités considérables dans la ville.

Nous sommes partisans d'une véritable mixité sociale mais la ville, ce sont bien des quartiers qui vivent, qui respirent, qui évoluent, qui peuvent accueillir toutes les catégories de populations, celles qui méritent notre solidarité la plus forte, mais celle aussi qui méritent toute l'attention de la Majorité municipale parce que ce sont des citoyens et que la citoyenneté ne se partage pas, qu'on soit dans les plus grandes difficultés ou qu'on ait un quotidien un peu plus confortable.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, cela est une vraie déclaration. Lorsque notre fiscalité était plus forte, jamais vous n'avez fait un tel plaidoyer en direction des classes privilégiées dans la ville. D'ailleurs, j'ai vu une page entière d'un journal, auquel j'ai répondu, où on faisait au contraire le procès de servir les intérêts de la bourgeoisie, alors il faut s'entendre. Si ceux qui la représentent tiennent le discours qui est le vôtre... Non, c'est plus simple que cela.

Regardez Vauban, c'était le quartier bourgeois de la ville. Regardez maintenant les logements sociaux qu'il y a là-bas et, d'un autre côté, regardez Wazemmes. J'aime autant vous dire que Wazemmes était réputé pour être le quartier populaire. Regardez maintenant les logements et la façon dont Wazemmes s'intègre finalement peu à peu au centre, il y a une transformation de Wazemmes.

Très franchement, je crois que la mixité est vraiment en marche dans la ville, je ne vois pas où vous voyez ces frontières qui sont d'un autre âge : c'était le Lille d'il y a 25-30 ans, ce n'est pas le Lille d'aujourd'hui. Le Lille d'aujourd'hui, c'est vraiment un Lille de la mixité ou, en tout cas, une ville qui va vers la mixité.

Enfin, j'en ai trop dit. Madame AUBRY vous répondra.

Il y a une autre intervention ? Monsieur BERNARD, on vous donne la parole.

M. BERNARD - Sur le programme 1998 concernant le contrat de ville, Madame le Premier Adjoint, votre programme peut sembler de prime abord très ambitieux puisque, tant au niveau de la masse des crédits qui sont consacrés, que des pistes explorées, que des partenaires associés, on aurait pu penser que, effectivement, sa lecture en serait édifiante.

Malheureusement, on a quand même le sentiment que rien de fondamental n'a changé dans les orientations qui guident à la fois l'Etat et les collectivités depuis 15 ans pour une politique profitable à la ville.

D'ailleurs, un éphémère Ministre à la Ville, pour avoir trop promis, en a fait ensuite d'amères expériences mais je vous souhaite quand même une fin beaucoup plus digne que lui.

..../...

Quand on regarde l'ensemble des dossiers qui nous sont soumis, on peut quand même être surpris par certains soutiens. Je ne citerai que le soutien aux sports qui s'exprime davantage par exemple par le soutien des sports violents où la maîtrise de soi et la solidarité de groupe sont totalement absentes.

Je citerai aussi la volonté généralisée d'introduire le multimédia à tous les niveaux alors que nos propres services centraux sont incapables d'être connectés entre eux.

Vous proposez de financer des actions qui sont tout à fait louables comme le soutien scolaire, l'éveil aux tout petits, l'appropriation d'espaces, mais à côté de cela coexistent des actions dont on cherche vainement la cohérence.

Vous proposez de lutter contre l'alimentation déséquilibrée dans certains quartiers et, dans le même temps, vous faites la promotion d'entreprises de restauration qui sont à l'inverse de ce type d'actions.

Vous voulez lutter contre les ravages du manque de sommeil réparateur et vous dénoncez tout à fait vivement les Maires qui imposent des couvre-feux pour les jeunes adolescents.

Je pense qu'il est tout à fait regrettable de trouver en guise d'actions nouvelles des actions qui n'ont pas réussi à trouver de financement ailleurs et quand l'action est reconduite, on se contente trop souvent de bilans oraux, voire d'absence de résultats ni de réalisations.

De manière trop facile, la justification de certaines actions réside dans le fait que la population en difficulté augmente. C'est la preuve, au contraire, que les actions qui ont été menées dans le passé n'ont eu que peu d'influences sur l'amélioration de la vie dans ces quartiers.

Peu d'opérations enfin, développent comme finalité la baisse de la prise en charge à terme par les institutions au profit d'une auto-organisation collective, comme si chacun devait finir par s'habituer à la politique de guichet.

Alors je pense qu'il est temps de changer de cap mais je doute quand même que le rapport SUEUR qui vous a été remis récemment donne des orientations fondamentalement différentes. Une des fiches de ce contrat présentait ce contrat de ville 1998 comme l'An II de la zone franche. Je crois qu'on est loin de la révolution promise et pour que la banlieue retrouve vie, il faut avant tout retrouver, au lieu de la voie consacrée à l'allocation de ressources, celle de la production de richesses.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je voudrais d'abord dire deux mots sur cette programmation 1998, dire qu'elle arrive d'abord après un bilan 1997 qui est satisfaisant puisque nous avons réalisé les 110 projets qui étaient prévus et que nous avons réussi à raccourcir de 4 mois les délais de financement, notamment pour les associations, ce qui était un objectif demandé et qui a été acquis.

Trois opérations importantes ont été engagées : le centre de la petite enfance du Faubourg de Béthune, le local jeunes des Bois Blancs dont les travaux vont commencer et la réhabilitation de la maison du quartier concorde.

.../...

Je voudrais dire à Monsieur RICHIR que Moulins et Concorde c'est le même prix au mètre carré et que les honoraires de Monsieur CHEMETOV ne changent rien à l'affaire. Je vous donnerai le détail de tout cela. Si nous avons souhaité, et si le jury en appel d'offres a retenu Monsieur CHEMETOV, je crois que nous en avons déjà parlé avec Martine FILLEUL, c'est parce que nous pensons que, même dans des quartiers en difficulté, faire un bâtiment qui soit beau, amener l'esthétique et l'originalité, en même temps en étant capable de bien s'intégrer dans le quartier, cela fait aussi partie de ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il doit y avoir dans tous les quartiers une mixité. Le beau aussi doit arriver dans ces quartiers et Monsieur CHEMETOV n'entraîne pas un surcoût de projet. Encore une fois, le prix de revient au mètre carré est le même qu'à Moulins, simplement nous avons là une maison de quartier qui est plus ample et qui va être réhabilitée de manière très profonde.

Pour 1998, vous avez salué vous-même et je vous en remercie, le travail qui a été fait par les Présidents de Conseils de Quartiers pour organiser plus d'une trentaine de réunions de concertation pour préparer ces actions de 1998.

151 actions ont été retenues aujourd'hui pour un budget d'environ 43 millions de francs, sans doute 120-125 d'entre elles seront retenues après nos discussions avec l'Etat et la Région, mais je crois que ce qui est intéressant, c'est que, année après année, nous avons un vrai débat dans chaque quartier pour voir où sont les priorités et nous menons des appels d'offres ouverts, si je puis dire, qui permettent par exemple que cette année, 45% soient des actions nouvelles.

Je me souviens qu'il y a deux ans vous aviez dit « vous renouvez toujours les mêmes aides, il n'y a pas de réflexions stratégiques sur les quartiers », je crois que nous arrivons maintenant, grâce au travail fait par les Présidents de Conseils de Quartiers et l'équipe Ville, à bien mesurer dans chaque quartier où sont les priorités pour les habitants et comment nous devons trouver les meilleurs opérateurs pour les remplir.

Les grandes tendances, c'est bien sûr l'emploi et l'insertion et là, je rassure Monsieur BIENVENU et je voudrais redire -je l'ai fait en commission- que le bilan de la zone franche aujourd'hui est plutôt positif en termes d'emplois, pas en terme d'emplois délocalisés mais en terme d'emplois créés (plus de 250). En second vient l'animation et enfin, les actions en faveur de la petite enfance.

Là, je voudrais redire un mot sur la santé.

Moi aussi, Monsieur RICHIR, je pense que la santé est un domaine essentiel pour les habitants de ces quartiers et vous-même vous avez salué le centre de la petite enfance de Faubourg de Béthune qui va être inauguré dans quelques semaines et qui est je crois exemplaire à bien des égards par le travail qui a été fait avec les habitants du quartier, avec ceux qui interviennent sur le quartier dans ces domaines, alors que nous savions qu'il y avait un problème majeur de santé à partir du bilan des 4 ans qui est réalisé dans le quartier.

Au-delà, puisque vous parlez de la santé, je voudrais rappeler comme vous-même que ce n'est pas l'action de la Commune et que cela rentre dans les attributions particulières du Conseil Général.

Et puisque vous avez traité de cette question, je voudrais vous redire -et là, je change une minute de casquette pour parler au nom du Ministre de la Santé que je suis par ailleurs- que nous avons quand même la triste réalité d'être le seul département, avec un département du Sud de la France où les idées qui sont propagées ne sont pas celles que vous défendez et que je défends, à avoir une aide médicale gratuite qui a été rationnée. Vous savez que l'Association Médecins du Monde et la Ville de Lille se sont portées devant les tribunaux pour empêcher que l'on donne des bons de rationnement pour l'aide médicale gratuite dans notre ville et plus généralement dans notre département.

.../...

C'est une honte que notre Département fasse cela aujourd'hui et la santé passe aujourd'hui par l'aide médicale gratuite à ceux qui sont les plus défavorisés.

Le Gouvernement, vous le savez, prépare une loi contre les exclusions dans laquelle il y aura un volet sur l'accès aux soins qui permettra justement, comme vous l'avez soulevé avec juste raison, de faire en sorte que ceux qui peuvent payer, qui sont à la Sécurité Sociale mais qui n'ont pas d'aide complémentaire et qui ne se soignent pas aujourd'hui parce qu'ils ne peuvent pas payer le ticket modérateur ou le forfait hospitalier, puissent être pris en charge de manière plus solidaire par la collectivité. Les Lillois, comme les autres bien évidemment, en bénéficieront mais je voudrais redire encore une fois que là-dessus, que c'est au Conseil Général de prendre ses responsabilités.

Ceci dit, je crois qu'il est très important -et là je parle avec les deux casquettes- de faire en sorte que l'hôpital, vous l'avez dit, arrive dans ces quartiers car beaucoup de nos concitoyens n'osent même plus frapper à la porte d'un médecin ou de l'hôpital car ils ne savent pas quel coût cela peut entraîner pour eux.

Puisque vous avez pris l'exemple du PARI à Wazemmes que je connais bien, c'est un exemple qu'il faut développer dans notre ville où des professeurs du C.H.R. de Lille vont à Wazemmes à la rencontre des malades car ce sont des malades, des patients, dans une association qui s'occupe d'alcoolisme. Il faut que l'hôpital aille dans les quartiers, aille à la rencontre de ceux qui aujourd'hui ne font pas le chemin inverse. Cela fait partie aussi des projets sur lesquels nous travaillons.

En ce qui concerne les personnes âgées, vous avez raison. Nous savons pertinemment que les personnes âgées veulent des lieux de prise en charge collective les plus proches possible de leur habitation d'origine parce qu'elles y ont leurs amis, leurs voisins, leurs familles qui peuvent les y visiter. Il est vrai qu'il n'y a pas encore d'équipements partout dans la ville, même si aujourd'hui nous avons une politique sur les personnes âgées particulièrement avancée.

Les deux équipements de Vauban et de St Maurice sont aujourd'hui localisés, donc contrairement à ce que vous dites, ils sont prévus rue de Toul à Vauban et Pont du Lion d'Or à St-Maurice. Il y a donc des projets aujourd'hui pour les personnes âgées dans ces deux quartiers.

Je voudrais dire aussi que, cette année, nous aurons, Bernard ROMAN en a parlé, des investissements plus importants en 1998 avec le réaménagement de la maison de quartier des Bois Blancs, celle de Faubourg de Béthune, le Pôle Sportif Roquette à Fives, le réaménagement du complexe Lazare Garreau et la relocalisation du Club Léo Lagrange à Lille-Sud, la réhabilitation de la maison de quartier de Moulins, le jardin des Sarrazins et une étude sur l'usine Leclercq à Wazemmes, peut-être que Marie-Christine STANIEC souhaitera vous répondre bien qu'elle l'ait déjà fait en commission sur le jardin des Sarrazins.

Un mot enfin pour vous dire que je partage totalement votre souci et c'est bien ainsi que nous faisons cette année avec l'ensemble des Présidents de Conseils de Quartiers à Lille un bilan de ces 15 ans de politique de la ville. Nous sommes tous d'accord, et c'est d'ailleurs ce que dit le rapport SUEUR, pour dire qu'une vraie politique de la ville, c'est une politique qui entraîne de la mixité sociale dans tous les quartiers.

Là aussi, et vous l'avez souligné vous-même, je pense que nous sommes une des rares villes qui ont maintenu autant d'habitations populaires en cœur de ville et ce n'est pas un hasard si on a six quartiers en difficulté sur dix et si on a un parc H.L.M. aussi important et si nous avons acquis des terrains grâce à l'action menée par Alain CACHEUX et par la volonté du Maire, en cœur de ville pour que, effectivement, cette mixité sociale existe.

A l'inverse, je partage votre point de vue selon lequel nous devons mettre de l'accès à la propriété dans les quartiers dits en difficultés si nous voulons que cette mixité sociale existe.

J'en terminerai en disant que je pense que nous sommes à la fin de ce contrat de ville cette année, qui sera peut-être renouvelé pour une année complémentaire, mais que nous souhaitons bien dans le cadre de la politique de la ville que j'entends mener au niveau national, reprendre une politique qui soit la plus globale possible.

Je vous l'ai dit l'année dernière et je le redis cette année, l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal ont, chacun dans leurs délégations, fait en sorte que la politique dans ces quartiers soit une priorité et au-delà du budget de la politique de la ville, que ce soit le sport, la culture, l'éducation, pour ne prendre que ces trois exemples, ceux qui ont ces délégations ont fait en sorte que des priorités soient réalisées dans ces quartiers. De même que Pierre de SAINTIGNON aujourd'hui s'est engagé à faire en sorte -et j'espère que nous y arriverons- à ce que 80% des emplois-jeunes sont destinés à des jeunes des six quartiers en difficultés de la ville de Lille.

Donc sur les objectifs généraux, je dirai que nous sommes d'accord, c'est ce que nous essayons de faire et c'est ce que nous ferons, je l'espère, avec l'Etat à partir des nouveaux dispositifs qui seront mis en place.

En tout cas, j'ai entendu de votre part plutôt un acquiescement sur l'ensemble de la politique telle qu'elle est menée aujourd'hui, tant dans son mode d'élaboration qui doit beaucoup aux Présidents des Conseils de Quartiers que dans les priorités que nous avons retenues.

Monsieur le Maire - Merci.

Oui, Monsieur FREMAUX, vous allez ajouter un mot rapidement.

(Madame STANIEC demande également la parole)

Je veux bien mais on avait le budget, c'était important. Si vous intervenez sur chaque rapport, vous venez d'entendre l'Adjoint, on ne va pas en finir. Franchement, on avait un Conseil Municipal qui pouvait se terminer à une heure raisonnable.

Et je trouve que le tempo de ce Conseil Municipal laisse à désirer. On vient d'avoir une réponse forte, il ne faut pas la diluer maintenant ou alors cela n'a plus de sens.

Monsieur FREMAUX.

M. FREMAUX - Dans son intervention Jacques RICHIR a évoqué le problème de la barre de Strasbourg mais plus généralement l'approche, qu'il partage d'ailleurs avec moi et avec nous, de la mixité à réaliser dans le logement social ou dans le logement tout court.

Naturellement, si l'Office a pris la décision de présenter un dossier de demande de financement PALULOS sur la barre de Strasbourg, c'est que, visiblement, il est impossible de faire attendre plus longtemps les gens qui y vivent, que cette programmation qui a été discutée à la Communauté Urbaine et qui a été rappelée jeudi dernier lors de la Commission des Offices, prend en compte les opérations qui sont en état de démarrer en 1998. Elles sont nombreuses et je voudrais citer à cette occasion l'excellent programme de réhabilitation de tout le parc de la Chapelle des Loques à Hellemmes, 397 logements qui seront intégralement réalisés fin 1998.

.../...

La difficulté que nous rencontrons, c'est tout de même la faiblesse de ressources des habitants de la barre de Strasbourg et plus généralement du logement social. On voit bien que, quels que soient les gestionnaires, il est aujourd'hui extrêmement difficile de monter des opérations de logement en ville, quel que soit leur mode de financement.

Mais je sais que Jacques RICHIR partage cette philosophie.

Sur l'approche des maisons de retraite, je le rassure, dans le quartier de St Maurice-Pellevoisin, il y a un très beau foyer-logement qui a été réalisé par la SARNOR il y a quelques années à l'angle de la rue Allard Dugauquier et la rue St Gabriel. Ce foyer, comme bien d'autres, est parfois confronté au remplissage des structures car s'il est vrai qu'un certain nombre de nos vieillards souhaitent avoir un lieu convivial pour passer la fin de leurs jours, je crois que la majorité d'entre eux souhaitent pouvoir finir leurs jours chez eux, et que le grand pari de la société aujourd'hui, c'est bien de trouver les moyens de les accompagner par l'hôpital à domicile, par les méthodes associatives de soins, parce que c'est là que se situe la demande.

Donc, plutôt que de se précipiter à construire les lits ou les foyers d'accueil de personnes âgées, je crois qu'il faut vérifier à chaque fois la pertinence de la demande locale.

Je voudrais conclure sur un autre dossier : mercredi soir, nous avons fait valider l'ensemble de toutes les fiches du programme politique de la ville en présence des habitants de toutes les associations et Monsieur le Sous-Préfet à la Ville est venu nous rejoindre à 19h30 et a pu vérifier ainsi que l'ensemble des dossiers qui avaient été présentés ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire - Bien.

Marie Christine STANIEC, rapidement.

Mme STANIEC - Simplement pour répondre rapidement à Monsieur RICHIR parce que d'habitude il connaît bien le dossier de Wazemmes mais là, je crois qu'il a fait quelques petites erreurs que je trouvais important de signaler. Le jardin, des Sarrazins n'est pas un vieux serpent de mer, nous n'avons jamais fait d'inauguration. Nous avons eu à l'époque une politique de préservation de l'environnement puisque nous avons déplacé des arbres qui étaient plantés sur un terrain prévu dans une opération immobilière, celle-ci permettant de faire venir sur le quartier une population différente.

Par contre, pour faire ce jardin, nous avons procédé à des relogements très longs et très difficiles de la population du quartier sur place, ce qui a pris un certain temps. Je vous rappelle que, l'année dernière, vous avez peut-être vu une fiche d'investissement pour le jardin mais que vous n'avez pas bien regardé le dossier jusqu'au bout sans quoi vous auriez vu que, cette année, il y avait deux fiches de fonctionnement pour l'animation des espaces verts. A Lille, lorsque nous aménageons, nous pensons immédiatement derrière à une possibilité de création d'emplois et, dans ce domaine, l'aménagement des espaces verts entraîne une animation et donc des créations d'emplois.

Monsieur le Maire - Tout cela conforte d'ailleurs ce qu'on a entendu de la part du Premier Adjoint.

Ceux qui sont d'accord pour approuver les rapports de Madame AUBRY le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Avis contraires: néant

Abstentions: le Front National.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

On s'étonne qu'on ait parlé aussi longuement pour trouver un accord aussi général.

Chémise n° 7

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

98/12 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

98/13 - Aide aux clubs de haut niveau, aux clubs de niveau national et aux autres clubs - Année sportive 1997/1998 - 2ème avance.

98/14 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

98/15 - Quartier de Wazemmes - Réfection du stade Roger Salengro - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

98/16 - Implantation d'une patinoire à Lille - Bail emphytéotique.

Monsieur le Maire - Sur les dossiers de Monsieur BESSON, c'est Monsieur RICHIR qui pose une question sur l'implantation d'une patinoire. vous avez quelque chose à nous dire ou vous êtes contre ? C'est une chance formidable que ce projet de patinoire.

M. RICHIR - J'ai quelques propos à vous tenir qui ne sont pas glissants. Au sujet de cette patinoire, trois remarques.

Tout d'abord, sur le principe de construction d'une patinoire, là aussi, c'est un sujet dont nous parlons depuis longtemps et qui était envisagé de longue date. Cette patinoire a priori arrive c'est tant mieux et nous voterons le principe de cette patinoire. Toutefois, nous avons une remarque et une critique à faire.

La remarque est celle-ci : il s'agit d'une opération qui sera effectuée par une société privée, la S.C.I. L'IGLOO, que nous ne connaissons pas mais sur laquelle nous n'avons aucun a priori défavorable. Simplement, nous tenons à mettre en garde sur les risques d'exploitation de ce type puisqu'on sait qu'en général une patinoire est une structure qui, en tant que telle, n'est pas rentable et qui ne le devient que par la présence d'un restaurant à côté ou d'un bar.

Nous espérons que tout cela fonctionnera et fonctionnera bien pour la plus grande joie des habitants du quartier, des Lillois et des communes limitrophes qui viendront patiner. Nous espérons qu'un petit Candeloro verra le jour dans cette patinoire. Simplement, prenons garde de bien nous garantir par rapport à la société qui construit de manière à ce que si au bout de quelques années l'exploitation s'avérait déficitaire, nous ne nous retrouvions pas dans ce quartier avec une friche sportive : chacun a en mémoire l'exemple de Forest Hill à Marcq-en-Baroeul qui défigure un secteur. Donc là, à mon avis, précaution importante.

.../...

Dernier point qui est une critique de forme : nous regrettons une fois de plus et nous vous le rappellerons inlassablement, et je crois même qu'au fil de cette année nous le rappellerons de plus en plus durement, nous regrettons que ne soit pas annexé à la délibération l'avis du Conseil de Quartier qui, sur un projet de ce type, aurait mérité d'être annexé, circonstancié et développé.

Je le dis cette fois-ci. Je crois qu'au titre de l'année 1997, un rapide comptage a montré que plusieurs dizaines de dossiers auraient dû faire l'objet, conformément au règlement interne de notre Conseil Municipal, de l'annexe de l'avis du Conseil de Quartier. Nous regrettons que cela ne soit pas le cas.

Nous avons vérifié personnellement, il semble que les Conseils de Quartiers émettent un avis plutôt favorable mais ce n'est pas notre rôle que d'aller interroger comme cela les uns et les autres. Nous devrions avoir annexé cet avis des Conseils de Quartiers.

Moyennant quoi, nous voterons cette patinoire et espérons d'ici un an ou deux pouvoir aller effectuer quelques pas de deux.

Monsieur le Maire - Oui, je vous en prie, Monsieur BESSON.

M. BESSON - Je vais répondre très brièvement pour redonner un peu de tempo à cette séance, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien.

Je trouve assez fort que Monsieur RICHIR nous reproche de passer des accords avec une société privée : si nous ne pouvons pas avoir une conduite libérale, qui l'aura, si vous êtes contre.

Ensuite, nous donner des conseils sur la gestion, merci, mais nous savons gérer, nous vous le prouverons. Alors gardez vos conseils de gestion pour vous-même. Il n'y a pas lieu de confondre Forest Hill et une patinoire, c'est tout à fait différent et si vous avez bonne mémoire, mais je crois que vous n'étiez pas encore au Conseil Municipal à cette époque-là, il y a eu un projet Forest Hill sur la ville de Lille et en tant qu'Adjoint aux Sports, je m'y étais opposé ou tout au moins j'avais émis un avis défavorable pour ce genre de pratique.

Ensuite, l'avis du Conseil de Quartier, attendez ! C'est la deuxième fois que nous faisons passer ce projet en Conseil Municipal, laissez-nous construire ce dossier puisque, actuellement, si vous avez bien lu votre dossier, on n'a même pas mis la durée du bail emphytéotique. Laissez-nous construire ce dossier, c'est l'autorisation, que nous sollicitons ce soir, de pouvoir poursuivre cette étude. Une fois que nous serons prêts, je ferai comme je fais chaque fois qu'il y a un projet de site sportif sur la ville, je vais le présenter en Conseil de Quartier. Donc, laissez-nous faire et j'espère que vous serez aussi heureux que nous de pouvoir enfin réaliser, sans investissement de la Ville de Lille, une patinoire qui sera ouverte à tous.

Monsieur le Maire - Après, on pourra tous patiner ensemble.

Ceux qui sont d'accord pour voter l'implantation de cette patinoire le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Avis contraires : néant

Abstentions : le Front National.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Madame BUFFIN  
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

98/35 - Théâtres Municipaux - Opéra - Vente de costumes - Autorisation - Admission en recettes.

98/36 - Théâtres Municipaux - Opéra - Organisation d'actions pédagogiques - Demande de subvention à la D.R.A.C. - Autorisation.

98/37 - Théâtres Municipaux - Opéra - Promotion internationale - Demande de subvention dans le cadre du FEDER - Autorisation.

98/38 - Palais des Beaux-Arts - Auditorium - Lots n° M12.3 : Serrurerie - M12.6 : Equipements techniques et audiovisuels - Modification de prestations.

98/39 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "L'Europe de la Dentelle" - Encaissement de la subvention de la D.R.A.C.

98/40 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "L'Europe de la Dentelle" - Vente d'un guide de visite - Tarif - Admission en recettes.

98/41 - Palais des Beaux-Arts - Don de Monsieur et Madame Prouté, Directeurs de la galerie Prouté, 74 rue de la Seine - 75006 PARIS - Dessin de Baldassare Franceschini, dit Il Volterrano, intitulé "Projet pour une lampe du Saint-Sacrement" XVIIème Siècle.

98/42 - Palais des Beaux-Arts - Organisation d'une exposition temporaire "Goya et son temps" - Contrat fixant les charges des coorganisateurs : la Réunion des Musées Nationaux, la Ville de Lille et le Philadelphia Muséum of Art - Convention de prestations de service entre la RMN et la Ville de Lille.

98/43 - Palais des Beaux-Arts - Proposition d'accès gratuit pour les jeunes de moins de 25 ans, les mercredis des vacances scolaires.

98/44 - Musées de Lille - Programme prévisionnel des expositions temporaires.

98/45 - Musée d'Histoire Naturelle - Convention liant la Ville de Lille et la Société des Amis des Musées de Lille pour la réalisation de moulages.

98/46 - Musée d'Histoire Naturelle - Proposition d'exposition temporaire sur les déchets - Printemps 1999.

98/47 - Bibliothèque de Lille-Sud - Modification du projet - Avenants.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN s'excuse, elle n'a pas pu être avec nous ce soir. Je voudrais intervenir sur ce dossier culturel.

.../...

Notre ambition de développement lillois et métropolitain s'est traduit ces dernières années par la réalisation de grands projets économiques et urbains. On en a suffisamment parlé ce soir. Mais la dimension culturelle a également été largement soutenue comme un atout complémentaire et indispensable de la notoriété lilloise et de l'expansion de notre cité. A titre d'exemple, bien sûr, le Musée des Beaux-Arts, je n'insiste pas.

En tout cas, dans un souci de bonne gestion -je vais en effet vous parler de l'Opéra- et pour assurer la continuité des programmations culturelles lilloises, nous avons décidé de ne procéder à la réhabilitation de l'Opéra qu'après la fin du chantier touchant le Théâtre Sébastopol, lui-même sujet à restauration pour des raisons de sécurité. Les bâtiments vieillissent et il faut prendre en compte les problèmes de sécurité.

Nous l'avons fait pour le Sébastopol, malheureusement, en ce qui concerne l'Opéra, les avis défavorables successivement émis par la Commission Départementale de Sécurité sont venus comme autant d'alertes que nous ne pouvons pas ignorer, sur l'état de ce bâtiment qui a maintenant un siècle.

Bien évidemment, toutes les précautions ont été envisagées pour que la sécurité du public soit assurée. C'est pourquoi, avant toute décision, il nous a semblé indispensable, je l'ai voulu, de disposer rapidement d'un diagnostic technique qui soit vraiment affiné.

Ce bilan, en un premier temps réalisé par les services de la Ville, vient d'être conforté par une pré-étude des concepteurs, le cabinet AVA en particulier, désignés par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 1997, c'est vous-mêmes qui l'avez décidé en même temps que le choix de l'architecte.

Cette étude nous confirme la nécessité d'une intervention urgente sur cet immeuble.

Faut-il passer outre ?

C'est la question que je vous pose. En tout cas, c'est ma responsabilité dans le domaine de la sécurité, dès lors qu'il y a des avis défavorables, de prendre la décision soit de se conformer à ces avis de sécurité, soit de passer outre. Il m'est arrivé quelquefois de passer outre mais c'était pour un temps limité. Lorsque je suis passé outre par exemple pour la Foire Commerciale constituée de poutrelles de fer; les gens pouvaient être rapidement évacués, pour l'Opéra l'évacuation pose quelques problèmes.

Faut-il donc passer outre ?

Je ne le pense pas. L'électricité est à refaire complètement mais surtout la communication entre la scène et le public nous pose des problèmes. On nous a imposé un rideau de fer et nous l'avons installé. Maintenant on nous démontre que s'il est en place, il y a une communication entre la fosse d'orchestre et la salle et s'il y avait un court-circuit, s'il y a des difficultés qui peuvent naître d'un incident ou d'un accident, nous aurions certainement des problèmes dans cet immeuble.

Alors, l'Opéra de Lille, dont la qualité des prestations est unanimement reconnue d'ailleurs dans les milieux culturels métropolitains et nationaux, attire chaque année un public toujours plus nombreux et enthousiaste mais je crois que la Ville de Lille se doit d'afficher un comportement responsable à la hauteur de la renommée de cet équipement.

.../...

Si bien que, après concertation avec Madame BUFFIN, Adjointe déléguée au développement culturel, j'ai décidé, -et je le soumets au Conseil Municipal , même si cette responsabilité est la mienne en tant que Maire,- la fermeture de l'opéra dès le 1er juin 1998. Les programmations prévues jusqu'à la fin du mois de mai ne pouvaient être résiliées en raison des réservations faites par le public ainsi que des engagements pris de longue date avec les organisateurs concernés : Christian ZACHARIAS, pianiste, pour le 3 mars 1998, l'opéra de WAGNER « Le Vaisseau Fantôme », 4 représentations du 3 au 9 avril 1998, c'est le Cantus Cölnn, une représentation en avril 1998 et « La fille de Madame ANGOT », une représentation le 26 avril 1998. Là, les engagements sont pris, les réservations sont faites, je crois qu'il nous faut tenir ces représentations.

Mais je pense qu'ensuite il est raisonnable de fermer l'opéra et de procéder à sa réhabilitation et à sa rénovation.

Tout sera bien entendu mis en oeuvre pour assurer le déroulement de cette fin de saison dans des conditions de sécurité satisfaisantes, en particulier pour l'évacuation de la salle au cas où nous aurions des difficultés.

Par contre, les quatre représentations de MAHAGONNY du 12 au 18 juin seront supprimées dans le respect des règles en usage.

Je mesure l'impact de cette fermeture sur la vie culturelle lilloise. De toute façon, elle était programmée et je crois qu'on ne peut pas prolonger davantage, qu'il est absolument indispensable de prendre une décision, compte tenu des problèmes de sécurité.

Conforté par l'expérience positive du Musée des Beaux-Arts et par respect pour le public de l'opéra, je n'imagine pas un instant qu'il puisse nous être fait grief d'un tel choix. A cette occasion, permettez-moi, mes chers collègues, de saluer le remarquable travail qui a été réalisé durant ces dernières années par Madame BUFFIN à la tête de cet équipement, vous le savez tous. Elle est très triste de cette décision, elle s'en est fait une raison, je ne peux pas dire qu'elle m'aït approuvé dans l'enthousiasme mais il nous faut procéder à la rénovation de cet immeuble.

Permettez-moi de dire qu'en fonction de la politique qui est la nôtre, ce n'est pas possible de se transporter ailleurs, de faire de l'opéra, d'avoir des dépenses de fonctionnement avec une saison d'opéra ailleurs ce qui n'aurait pas beaucoup de sens et, en même temps, de mener la réhabilitation de l'Opéra. Il nous faut être conséquents. S' il faut réhabiliter l'opéra et rénover, il faut agir comme le font toutes les grandes maisons qui sont obligées de refaire leurs immeubles, il faut fermer.

Je dois dire que Madame BUFFIN, qui a marqué de son dynamisme cet Opéra, est triste comme peuvent l'être les uns et les autres, comme le seront d'ailleurs ceux qui suivent ces soirées à l'Opéra mais je pense que tout le monde comprendra la nécessité de la sécurité.

Je crois que la tonalité des programmations dont l'originalité n'a eu d'égal que la qualité a permis à une grande variété de talents de toutes nationalités de venir s'exprimer sur notre scène lilloise. Je tiens à dire à Mme BUFFIN, - on lui transmettra et j'aurai l'occasion de la voir pour lui redire,- combien j'ai pu être sensible, comme de nombreux Lillois, à son implication exemplaire au service de l'Opéra.

J'associe volontiers à cet hommage l'ensemble du personnel de l'Opéra : au quotidien, ils ont su s'impliquer avec professionnalisme mais aussi avec passion dans cette aventure. Je leur adresse tous mes remerciements pour cet engagement qui fait honneur à notre ville et, si je le précise comme cela, ce n'est pas pour leur dire au revoir mais pour qu'ils sachent que, effectivement, deux années c'est long mais que c'est indispensable pour permettre la rénovation.

..../....

Le devenir des agents concernés a bien évidemment été étudié en vue d'un reclassement au sein des services municipaux pour ceux qui en ont manifesté le souhait. Seules quatre personnes doivent être maintenues sur le site et je les assure du total soutien des services de la Ville et en particulier celui des ressources humaines pour, dans cette circonstance, trouver une solution à leurs problèmes.

Voilà ce que je voulais vous dire et je ne vois pas comment nous pourrions échapper à cela, sauf à prendre des risques que je ne prendrais pas. Cela fait des mois que j'avertis les uns et les autres quand on a une discussion à ce sujet, de la nécessité de régler les problèmes de sécurité.

Nous n'allons pas prendre aujourd'hui la décision, encore que je voulais vous avertir car il y a des problèmes d'engagements et il est grand temps de fixer une orientation.

Je fixe cette orientation. Vous pourrez vous en saisir dans vos différentes commissions et le 6 avril prochain, date du Conseil Municipal, nous pourrons prendre la décision définitive ou confirmer la décision qui est la mienne aujourd'hui, celle du Maire, de fermer à la date que je vous ai indiquée.

Il y avait plusieurs hypothèses de réhabilitation et voici comment j'explique mon choix.

Trois hypothèses :

\* la mise en sécurité minimale, c'est-à-dire se faire un peu plaisir : 5 millions de francs mais, pour autant, il y aurait toujours eu l'avis défavorable de la part de la Commission de Sécurité ; c'était une manière peut-être de faire ici ou là quelques travaux pour nous conforter dans l'idée qu'il ne se passera rien,

\* la mise en sécurité de l'opéra, c'est-à-dire 30 millions de travaux de sécurité pour faire en sorte qu'on soit en sécurité dans l'opéra tel qu'il est maintenant et pour que la commission puisse dire que nous l'avons mis en sécurité. Donc, un Opéra dans lequel nous dépensons 30 millions mais sans subventions et qui reste pratiquement tel qu'il est

\* or, il a vieilli et je crois qu'il est absolument indispensable, non pas de le refaire complètement mais, à l'occasion de ces travaux complets de sécurité, et c'est l'hypothèse retenue complète d'assurer une modernisation globale de l'opéra : les fauteuils, certains agencements, c'est-à-dire avoir vraiment un Opéra qui donne l'impression d'être neuf, en tout cas transformé, adapté, sinon cela ne vaudrait pas la peine de l'arrêter pendant deux ans.

Cette hypothèse, c'est 60 millions de francs mais avec ces 60 millions de francs, nous avons la possibilité d'avoir le concours à la fois de l'Etat, de la Région, peut-être du Département. Si bien que, dans ces conditions, j'espère que la dépense pour la Ville sera de 15 à 20 millions au maximum.

Je pense que c'est la solution raisonnable.

Il faut donc nous engager dans cette voie : si nous faisons cela, nous aurons un Opéra nouveau, modernisé, avec toutes les règles de sécurité et digne de passer la ligne de l'an 2000. C'est alors que Madame BUFFIN pourra prévoir dans l'Opéra complètement transformé une très grande saison pour l'an 2000.

Voilà ce que j'anticipe, ce que je vois et ce que je lui propose compte tenu des difficultés actuelles : soit on se traîne misérablement avec un Opéra qui peut nous tomber sur la tête, soit on fait des travaux de bricolage, etc ...

.../...

**Vous vous souvenez, mes amis, du Furet du Nord. Je suis passé outre l'avis défavorable de la Commission, et les travaux ont continué pendant la vente. Je suppose que vous êtes allés au Furet du Nord pendant cette période, il y en avait beaucoup qui s'en plaignaient. Je peux vous dire que, tous les soirs, je me renseignais pour savoir ce qui se passait. Cela dit, vous êtes nombreux, je sais que vous m'apporteriez des oranges, mais quand même, j'aimerais mieux éviter ... On ne sait jamais.**

**Si bien que maintenant j'ai ma plaque au Furet du Nord, mais je l'ai méritée parce que je l'ai soutenu pour réaliser cette transformation d'un magasin ouvert à la clientèle mais dans quelles conditions !**

**Mais pour l'Opéra, compte tenu de ce rapport défavorable, compte tenu de l'étude que nous avons faite, je ne prends pas ce risque-là. Je pense qu'il est beaucoup mieux d'opter maintenant pour la transformation de l'Opéra et patienter deux années qui s'oublieront très rapidement. Il y aura beaucoup de travail à faire. Madame BUFFIN préparera ensuite la nouvelle saison, et puis peut-être nous discuterons entre nous d'orientations pour l'Opéra, sur l'idée d'une association. J'ai toujours pensé que cela pourrait se faire aussi avec l'Orchestre de Jean-Claude CASADESUS, il faut réfléchir.**

**En tout cas, pour le moment, c'est Madame BUFFIN qui décidera avec nous, qui nous fera des propositions, c'est elle qui est chargée de la saison de l'an 2000. Et nous, nous sommes chargés de réaliser un Opéra flamboyant neuf. Voilà ce que je vous propose.**

**Vous en discuterez en Commission, on se reverra au Conseil Municipal du 6 avril prochain et là on arrêtera dans le détail la décision. En tout cas, voilà l'orientation.**

**Monsieur LESERRE, vous me demandez la parole, je vous la donne mais allons vite, c'est une orientation, le débat, nous l'aurons le 6 avril.**

**M. LESERRE - Je vais aller très vite, Monsieur le Maire. Vous avez souligné le travail réalisé par Madame BUFFIN et je crois que tous ici, unanimement, nous sommes d'accord pour souligner le travail qui a été fait pour les saisons lyriques de la ville de Lille et bien au-delà de la ville de Lille.**

**Vous soulignez la nécessaire volonté de la Ville d'être attentive aux problèmes de sécurité. Je crois que, unanimement, tous les élus et tous les Lillois, ne peuvent qu'être en accord avec ce délicat problème concernant la sécurité de ceux qui assistent et de ceux qui participent et qui travaillent pour ces spectacles.**

**Néanmoins, sans vouloir faire de polémique, lorsque j'avais travaillé sur le dossier culturel pour les élections municipales précédentes, nous avions proposé déjà, une réflexion sur la sécurité. J'emmène des classes visiter l'Opéra depuis trois ans, et depuis trois ans, j'entends parler des problèmes de sécurité, depuis trois ans, les gens qui travaillent à l'Opéra nous disent « attention ».**

**D'ailleurs, les enfants eux-mêmes sont souvent surpris parce que, évidemment, il y a la façade de l'Opéra qu'ils voient, la salle de spectacle et après, quand ils peuvent visiter les coulisses, ils sont particulièrement surpris de l'état dans lequel se font les spectacles avec des fils électriques qui traînent partout. J'avais demandé à l'époque qu'on ne fasse pas une politique de façade, puisqu'on avait refait la façade de l'Opéra éclairée, et on se rend compte aujourd'hui que, au-delà de la façade, il y a véritablement un problème à l'intérieur de l'Opéra. Je voudrais donc dire que nous sommes effectivement d'accord, il faut un grand Opéra pour Lille.**

**Au-delà du problème du bâtiment, il y a effectivement un projet lyrique à avoir pour Lille, la métropole et la région. Nous sommes prêts à participer à la réflexion.**

Je voudrais lier cette intervention à celle que je devais faire sur le Sébastopol car elles sont toutes les deux liées. Le Sébastopol est fermé. Aujourd'hui, on parle de fermeture temporaire. On sait que quand le Sébastopol avait été construit, il devait lui aussi être temporaire. C'est un temporaire qui a duré. J'espère que la fermeture du Sébastopol ne va pas elle aussi s'inscrire trop dans la durée, qu'elle ne va pas être prise par le syndrome du Musée des Beaux-Arts, on sait quand cela ferme, on ne sait pas quand cela rouvre.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, des associations sont en difficultés. On est en train de voter des subventions indemnitàires ou des indemnités subventionnées, dire par exemple qu'on vote aux J.M.F. une subvention de 50.000 F tant ils ont rencontré de difficultés pour faire face justement à leur mission culturelle, sensibilisation du jeune public, conquête de jeune public, etc ...

Il y a également les aînés, ceux qui aiment l'opérette, qui se retrouvent aujourd'hui sans Sébastopol.

Nous demandons, au-delà du problème de sécurité, qui est juste et honorable, à ce qu'il y ait dans cette ville une véritable réflexion sur le calendrier, sur ce qu'on fera après, sur l'apport qu'on pourra faire avec les J.M.F. et tout ce qui tourne autour de l'opérette, qu'il y ait enfin un vrai débat d'orientation culturelle. Cela fait deux ans que je le demande. J'espère qu'il aura enfin lieu.

Monsieur le Maire - Je pense qu'avec tous les changements qui interviendront au niveau théâtral, avec la volonté que nous avons pour l'Aéronet de continuer cette expérience formidable, qui est d'ailleurs remarquée sur le plan national, avec l'Opéra que nous voulons transformer, nous montrons bien que ce n'est pas un tournant culturel mais que c'est une progression sur la route d'une grande politique culturelle de la ville.

En tout cas, je voudrais vous remercier de votre intervention et vous confirmer que, pour le Sébastopol, ce qu'on a promis se réalisera. Donc, en octobre, on rouvrira le Sébastopol.

En ce qui concerne l'Opéra, de toute façon, j'en prends l'engagement, après ces deux années consacrées à cette transformation, et nous aurons un Opéra flamboyant neuf.

Mais c'était une décision difficile à prendre et il fallait y préparer les uns et les autres. Je ne savais pas, Monsieur LESERRE, que, secrètement, tranquillement et fermement, vous pensiez que cette mesure était indispensable et vous venez d'ailleurs de dire qu'on aurait sans doute pu la prendre plus tôt.

Je suis donc complètement conforté dans la proposition que j'ai faite et fort de l'appui de l'Opposition et de la Majorité, c'est une décision que nous prendrons, que nous assumerons ensemble, avec une grande discussion pour que la réouverture soit digne de l'ouverture d'un nouveau siècle, avec Madame BUFFIN qui conduira cette opération.

Je ne fais pas voter aujourd'hui. C'est la décision qui est prise. A partir de là, il y a bien d'autres décisions à prendre. Il vous appartient de les prendre au niveau de votre commission et on en discutera le 6 avril.

Merci beaucoup.

.../...

Chemise n° 9

Rapporteur : Madame CAPON,  
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

98/19 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Taux au 1er janvier 1997.

98/20 - Ecoles élémentaires Arthur Cornette et Duplex rue Eugène Jacquet - Dénomination du groupe scolaire : Arthur Cornette.

98/21 - Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) - Convention.

98/22 - Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres - Avenant n° 1.

98/23 - Classes informatiques - Convention avec la Maison Régionale X 2000.

98/24 - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - Construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une salle d'activités - Marché sur appel d'offres ouvert.

98/25 - Travaux de sécurité dans les écoles - Demande de subvention de l'Etat.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Sur les dossiers de Madame CAPON, Madame BAERT a demandé la parole.

Mme BAERT - Mesdames, Messieurs chers collègues, la carte scolaire est aussi sur le devant de l'actualité lilloise.

Au nom du groupe Nouvelle Démocratie Municipale, je souhaite attirer l'attention de chaque Conseiller Municipal lillois sur les 10 fermetures de classes possibles à la rentrée 1998. Je voudrais vous présenter, si Monsieur le Maire en était d'accord, et à la fin de cette brève intervention, une motion sur le sujet.

S'il est vrai que l'affection et la répartition des postes d'enseignants dépendent de l'Education Nationale, la Ville doit cependant se préoccuper en amont des effets de sa politique de logement et du montant de ses impôts locaux qui font toujours fuir les Lillois de la ville.

Monsieur le Maire - Non, ce n'est pas la réalité !

Mme BAERT - Non, ce n'est pas vrai. S'il y a des classes qui se ferment, c'est qu'il y a des enfants qui s'en vont et des familles qui partent de Lille.

Monsieur le Maire - Ecoutez, il y a des études quand même sérieuses sur l'ensemble de la France qui montrent que la natalité a chuté, par conséquent, on a beaucoup moins d'enfants dans les écoles. Cessez de dire que les gens quittent la ville et que c'est cela la conséquence.

Il n'est pas possible de dire de telles contre-vérités. Au contraire, Lille augmentera sa population, Madame BAERT. Faites des interventions en liaison avec ce qui se passe effectivement. C'est vrai que le baby-boom qu'on avait connu est terminé. La natalité baisse et il y a effectivement moins d'enfants.

.../...

Mme BAERT - D'autre part, de nouveaux projets de constructions d'écoles sont envisagés à Lille dans des quartiers où des écoles déjà construites sont loin de faire le plein d'effectif. Pardonnez-moi mais là aussi on marche sur la tête.

La responsabilité des élus de l'Exécutif engagé dans la gestion de l'argent public doit ici ramener certains à la raison.

J'ai rencontré certains parents et enseignants présents dans la salle et ils m'ont fait part des difficultés qu'ils avaient eues pour établir un dialogue avec la Ville sur ces fermetures de classes. Rien n'est simple dans les négociations mais, Madame l'Adjointe à l'Enseignement, le respect dû au citoyen est la base du dialogue, de nos actions politiques et le fondement de notre démocratie.

Lorsque vous déclarez aux parents de l'école La Briqueterie le 12 février dernier « Je ne réponds qu'à ceux qui votent. Si on ne vote pas, ce n'est pas la peine de venir me réclamer à moi. » Et que vous confirmez vos propos en ajoutant « j'affirme ce que je dis et je persiste, moi, vous savez, je ne vais pas dire le contraire dans deux minutes. »

Alors, Madame, les élus de l'Opposition vous expriment leur profonde indignation et leur totale désapprobation. Si la population de Lille-Sud est composée en majorité de familles issues de l'immigration, ils ne sont pas moins dignes de considération et de respect que les personnes qui votent.

Je tiens enfin à préciser qu'en mars 1997 une motion a été soumise au Conseil Municipal. Elle concernait 12 suppressions de classes sur Lille et avait été votée à l'unanimité. Elle était du même type que celle que je vais vous lire, avec votre autorisation, Monsieur le Maire, à présent et que nous soumettons à votre vote.

Monsieur le Maire - Je vous autorise tout, Madame BAERT

Mme BAERT - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Nous n'avons pas l'habitude d'avoir des motions venant de votre groupe mais enfin les temps changent ... N'est-ce pas, Monsieur Jean-Raymond DEGREVE ...

Allez-y, Madame BAERT, lisez-nous votre motion.

Mme BAERT - « Les perspectives de carte scolaire établies par l'Inspection Académique pour la rentrée 98 dans le Nord sont très préoccupantes.

La ville de Lille serait particulièrement touchée puisque 10 suppressions de classes sont envisagées à Descartes-Montesquieu, Lamartine, François LAUNAY (2 classes), La Briqueterie, Mme de Sévigné (2 classes), Rollin-Quinet, Hector Malot, ainsi qu'à Roger Salengro à Lille-Hellemmes.

Toutes ces fermetures touchent des quartiers sensibles, parfois en zone franche, et donc des populations en difficultés sociales extrêmes.

Ces annonces contredisent totalement les discours de Madame la Ministre Déléguée chargée de l'Enseignement Scolaire et de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sur leurs engagements d'améliorer la réussite scolaire et l'égalité des chances de tous les enfants.

Lors du Conseil des Ministres du 14 janvier 1998, Madame la Ministre déclarait en effet : «des réseaux d'éducation prioritaires seront mis en place dès la rentrée 1998 afin de mieux répondre aux besoins des écoles et des établissements qui, n'étant pas classés en Z.E.P., rencontrent pourtant des difficultés spécifiques.

.../...

*Ces écoles et établissements seront prioritaires dans l'affectation des crédits et des moyens en personnels. »*

Le Conseil Municipal, réuni ce jour, s'élève contre ces mesures et demande instamment à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et à Madame la Ministre Déléguée de réexaminer le cas de toutes ces fermetures de classes qui ne peuvent en aucune manière contribuer à la réussite des élèves, ni favoriser l'égalité des chances des enfants dans les quartiers difficiles, là où, précisément, un renforcement du rôle pédagogique et social de l'école est nécessaire. »

Monsieur le Maire - Merci.

Madame CAPON.

Mme CAPON - Je voudrais d'abord répondre sur l'incident puisque Madame BAERT cite des paroles que j'ai évidemment prononcées mais c'étaient des façons stalinianes d'enregistrer ce qui a été dit. Le personnage qui était en face de moi s'appelle Monsieur LAIGLE, il n'est ni Lillois, ni parent d'élève, ni responsable syndical, il n'avait rien à faire dans l'école. Il s'est fait un devoir d'être maintenant une entreprise de soutien à tous ceux qui crient.

On a été bien bienveillant de l'écouter, avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, qu'il insultait régulièrement d'ailleurs. Cela, vous ne l'avez pas remarqué, mais il n'a pas cessé de nous agresser.

Entre autres, je précise qu'il n'en veut pas à la Ville de Lille -cela m'a été dit après-, il en veut royalement à l'Education Nationale.

Donc, le phénomène n'est pas nouveau, il a déjà été vu dans d'autres secteurs lillois. On se demandait qui était ce parent d'élève supplémentaire. Maintenant, on sait comment cela fonctionne, mais ce système n'est pas très légal. On a des parents d'élèves élus, il ne fait pas partie d'une seule des fédérations avec lesquelles on travaille. Je travaille régulièrement avec les syndicats d'enseignants, je travaille avec des représentants, vous êtes des élus, je regrette, quand on vient trouver l'élu, si on ne vote pas, je ne réponds plus. On m'a posé la question «et si personne ne vote ? » Vous voyez, j'ai dû faire un cours d'éducation civique, cela a été assez long et celui-là n'a pas été enregistré.

Il est bien dommage quand même de ne pas prendre en compte l'aspect positif de la méthode de cette année, qui n'est plus celle de la calculette qu'on a connue dans le temps et qui tient compte du rang social de l'école et l'enquête sociale qui a été refaite dernièrement. On a donc des éléments nouveaux qui permettent d'étudier le qualitatif de ce qui se passe dans l'école, dans son environnement, d'être au plus proche de l'équité générale de la distribution des postes qui n'a pas été faite comme les autres années.

Nous avons maintenant des seuils vraiment très bas. Là où vous indiquez d'ailleurs des fermetures, les classes n'ont pas été fermées grâce à l'intervention de Madame le Ministre ici présente.

L'école Rollin-Quinet, malheureusement, où j'aurais aimé voir une remontée des effectifs, n'a pas obtenu les effectifs suffisants, elle est à 20 élèves de moyenne après fermeture.

L'école Hector Malot a été maintenue. Elle a 21,22 élèves de moyenne, dans un quartier sensible. Donc, sa classe reste ouverte, grâce à Madame AUBRY.

L'école Branly reste avec ses 21,71 élèves de moyenne, parce que c'est une école d'application qui forme les instituteurs et qui a des conditions spéciales de travail.

.../...

**Vous voyez quand même que ce ne sont pas des moyennes effrayantes d'enfants présents dans les classes.**

**Lamartine ferme avec 18,40 de moyenne. Elle sera à 23 après fermeture, à moins que d'autres mesures soient annoncées.**

**L'école Descartes-Montesquieu devait subir 2 fermetures. Une seule est proposée. Il y a 18 élèves de moyenne dans les classes ordinaires, je ne vous parle pas des C.L.A.D., des C.L.I.S. - c'est un langage un peu spécifique- qui fonctionnent avec 8, 10 élèves, avec des réseaux d'aides supplémentaires. Si on calculait ce que coûtent les élèves dans les écoles publiques de ces quartiers populaires, je vous assure qu'il y a un surencadrement, psychologues, rééducateurs, psychopédagogues, psychomotriciens, et même des intervenants culturels.**

**A l'école Descartes-Montesquieu et à l'école de La Briqueterie par exemple -là où vous citez mes propos-, il y a eu l'intervention d'une artiste toute l'année qui a été payée par l'Education Nationale.**

**Il y a eu des dotations supplémentaires, 9.000 F pour leur bibliothèque d'école, une petite école où il reste très peu d'enfants.**

**Donc, après fermeture, et si c'est fermé puisqu'il y a encore des études sur la carte scolaire lilloise, il y aura 23,75 élèves inscrits en maternelle après fermeture. Je sais bien qu'un enfant inscrit est un enfant dont on s'occupe, mais ce ne sont pas des effectifs d'élèves présents.**

**A Madame de Sévigné que vous citez, il y a deux fermetures mais il y a une C.L.A.D. à 8 élèves et une classe ordinaire. Là, actuellement, il y a 13,25 élèves de moyenne par classe, en dehors des classes spécifiques que je ne cite pas. Après fermeture, il y aura 17,67 élèves de moyenne par classe. Ce ne sont quand même pas les chiffres qu'on a connus par le passé. Il y a une évolution qui va vers un mieux-être dans les écoles et un effectif qui baisse par enseignant.**

**A François Launay, bien sûr, il y a aussi 2 classes fermées parce qu'il reste au total 153 élèves dans l'école. Ce qui fera 21,85 élèves de moyenne après deux fermetures. On n'est donc pas du tout sur des chiffres anormaux.**

**Pendant ce temps, dans d'autres écoles des quartiers, je vais citer Richard Wagner où il y a encore 28, 29 ou 30 élèves par classe, il y a d'autres endroits où il faut ouvrir et on ouvre dans les quartiers populaires : une classe à Jean Bart à Lille-Sud, une classe à l'école maternelle de Ségur, boulevard de Strasbourg, une classe à Belfort, Pauline Kergomard, une classe à Béranger-Jeanne Hachette, faubourg de Béthune et une classe à Auguste Comte qui est à 35,67 dans un milieu favorisé. Elle aura 26,75 après ouverture. Une classe à Rousseau-Brunschwicg en primaire.**

**Il y a donc aussi 6 ouvertures de classes qui, je crois, n'auraient pas eu lieu même l'année dernière. Nous avons perdu 5.300 enfants en septembre 1997 dans le département et 5.800 enfants en septembre 1996. Donc, plus de 10.000 enfants, privé/public confondus, sur le département. C'est donc bien une baisse du nombre d'enfants dans tout le département du Nord qui est ici travaillée le plus près possible, avec les critères qui ont été donnés par les parents d'élèves, par les conseils d'écoles, par les inspecteurs, par moi-même, en travaillant en direct avec Madame AUBRY. Nous avons fait le maximum pour la plus grande justice dans la répartition des postes.**

**Monsieur le Maire - Cette réponse a été donnée, argumentée. La fermeture de classe, c'est toujours très douloureux, très difficile. Il y a moins d'enfants sur le plan national et il faut naturellement prendre un certain nombre de décisions de gestion, sinon, où va-t-on ?**

..../...

Lorsque j'entends ces chiffres que vient de donner Madame CAPON, compte tenu surtout des efforts extraordinaires que l'on fait, vous voyez le nombre de personnes qui sont autour de ces enfants, si en plus vous voulez que ce soient des classes de 10 ou de 15 élèves, ce n'est pas possible.

D'ailleurs, des interventions ont permis de limiter encore les fermetures de classes. J'en remercie d'ailleurs Madame la Ministre et je vais lui passer la parole à ce sujet puisqu'elle a eu l'occasion de rencontrer sa collègue et d'avoir des informations complémentaires.

Enfin, nous ne pouvons pas non plus nous mettre dans un système où il y a de moins en moins d'enfants en voulant de plus en plus de classes ou en voulant qu'on ne touche plus aux classes. Si nous le faisions, nous irions contre la valeur même du système éducatif. On ne peut pas à la fois donner du personnel supplémentaire comme on le fait dans les Z.E.P., et c'est un travail qui est tout à fait remarquable, il faut voir les efforts que la Ville fait à ce niveau, et puis finalement diminuer le nombre d'élèves dans les classes. Il faut quand même être raisonnable.

Alors, essayons de sauver toutes les classes que nous pouvons mais inscrivons-nous dans un débat raisonnable.

Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Juste deux phrases, Monsieur le Maire.

Madame CAPON a rappelé ce que nous avons fait à la rentrée avec les parents d'élèves et le travail qu'elle a fait elle-même pour qu'on arrive à rouvrir un certain nombre de classes, notamment dans les quartiers en difficultés.

Cette année, l'Inspection d'Académie a lancé une concertation. Je voudrais dire que, dans ce pays, on ne peut pas dire qu'on prend à la fois des mesures technocratiques quand on n'est pas informé et, quand on met des chiffres sur la table, monter les parents d'élèves comme cela a été fait.

On a simplement dit qu'il y avait 5.060 enfants en moins à la rentrée. C'est un fait. Madame CAPON vient de préciser les situations pour Lille.

Aussitôt, on a dit « on va nous supprimer 253 classes » et on a commencé à monter tout un mouvement alors que l'objectif était de se concerter et de faire ce que nous avons fait l'année dernière avec Madame CAPON, c'est-à-dire voir les parents d'élèves, voir les difficultés, activer les enquêtes sociales pour qu'on connaisse la réalité des enfants.

Il y a 15 jours, dès que Madame CAPON m'a signalé le problème, j'ai rencontré Claude ALLEGRE et Ségolène ROYAL qui m'ont confirmé la semaine dernière que pour le Nord il n'y aurait pas 253 postes en moins mais au maximum 34 postes.

En ce qui concerne la ville de Lille, Ariane CAPON a monté un dossier extrêmement précis sur les 10 classes, et notamment sur 3 classes que nous ne souhaitons pas voir fermer et 5 classes qu'il faudrait ouvrir à cause du nombre d'élèves et de la situation de ces élèves. Madame ROYAL me dit que ces 8 classes sont examinées avec la plus grande attention aujourd'hui et je dois la revoir pour en parler avec elle.

.../...

Donc, il faut dire les choses telles qu'elles sont. On est dans une démocratie. Le Maire vient de le dire, quand il y a 5.000 élèves en moins, il faut prendre des décisions. Cela ne veut pas dire qu'on ferme partout. Cela veut dire qu'il y a des endroits où il faut garder 18 élèves/classe parce qu'ils sont en difficultés et qu'il y en a d'autres où il faut en accepter 21, mais on ne peut pas défendre le fait que, dans des familles qui ne sont pas particulièrement en difficultés, 8 élèves par classe, cela se justifie aujourd'hui.

Nous suivons le dossier. Je l'ai moi-même traité avec l'appui d'Ariane CAPON en ce qui concerne Lille. Le dossier que nous avons donné est largement circonstancié et je suis convaincue que, comme à cette rentrée, nous obtiendrons de ne pas fermer les classes qui nécessitent de rester ouvertes comme Madame CAPON vient de le dire.

Monsieur le Maire - Voilà. Vous avez déposé une motion. Nous l'avons mise sur table. Ce qu'il faut c'est essayer, en voyant le Recteur et par des interventions, d'obtenir le maximum, en sachant bien qu'il faut être juste. C'est une répartition qui sera supportée sur toute la France, on doit prendre notre lot, entre citoyens d'un pays qui est organisé.

Vous ne pouvez pas râler sur le budget, contre les excès de dépenses, etc... et, d'un autre côté, pousser à une politique qui serait quand même excessive.

Je crois que votre motion n'est pas adaptée à la situation, elle est trop excessive. Ce n'est pas une motion comme celle-là qu'il fallait déposer compte tenu des explications que nous avons eues, à la fois de Madame CAPON et de Madame AUBRY.

Monsieur FLORENCE, vous avez la parole.

Mais les heures passent .... enfin, vous avez la parole. Mais vous êtes impayable ! Franchement. Il faudra en venir à la proportionnelle du temps de parole. Encore que vous n'ayez pas eu beaucoup la parole aujourd'hui, je suis injuste, mais il y en a d'autres qui en ont largement profité.

Allez-y, Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Si tout le monde est d'accord pour la proportionnelle, nous aussi.

Ce n'est pas pour allonger les débats mais simplement pour rappeler que, dans le passé, tous les ans, au mois d'avril, nous avions la photographie de la carte scolaire.

Ici, on se trouve devant une situation très difficile puisque Madame BAERT nous donne des indications pour lesquelles nous n'avons pas confirmation par cette délibération que nous souhaitons avoir tous les ans et qui arrivait en général au mois d'avril.

Çe que je vous propose, Madame BAERT, c'est de différer votre motion et de la conserver pour le mois d'avril et je demande à Madame CAPON, pour la même date, de nous fournir une délibération sur la carte scolaire avec toutes les explications voulues.

Si Madame BAERT ne différait pas cette motion, le Groupe Communiste ne participerait pas au vote.

Monsieur le Maire - Madame BAERT, Monsieur FLORENCE s'y connaît pour le dépôt de motions.

(rires)

.../...

Par conséquent, vous pouvez suivre les conseils qu'il vous donne et vous pourriez même peut-être prendre quelques leçons sur la façon dont il faut s'y prendre. Je vous invite fortement à suivre ce conseil.

Alors, Madame BAERT, est-ce que vous acceptez ?

Mme BAERT - Comme vous le disiez justement, c'est vrai que les éléments de la carte scolaire vont être précisés dans les semaines qui viennent.

Aujourd'hui, l'actualité lilloise faisait qu'on ne pouvait pas passer à la trappe ces fermetures de classes dans les dossiers de Madame CAPON.

Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur FLORENCE pour reporter cette motion et en reparler au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - D'accord. C'est très bien comme cela.

M. RICHIR - Vous avez échappé à une majorité singulière ...

(rires)

Monsieur le Maire - Nous passons à un autre dossier et nous essayons de faire vite maintenant.

Monsieur RICHIR a demandé à intervenir sur un dossier de Monsieur KANNER.

Chemise n° 12

Rapporteur : Monsieur KANNER,  
Adjoint au Maire

#### ACTION SOCIALE

98/28 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

98/29 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

98/30 - Subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la campagne Pauvreté-Précariété 1998.

Adoptés.

98/31 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

M. RICHIR - Je serai rapide sur ce dossier.

Nous prenons acte bien entendu de la disparition dans les subventions de la maison de quartier de Moulins dont on sait qu'elle est dans une période de longue hibernation. Nous espérons néanmoins que cette hibernation sera la plus courte possible après ce que je n'ose appeler le feuilleton juridico-politique puisque, malheureusement, la situation ne prête pas à rire car un certain nombre de personnes ont perdu leur emploi au travers de la fermeture de cette maison de quartier de Moulins.

Simplement, je voudrais profiter de cette délibération pour vous alerter ce soir -et je suis heureux de le faire en particulier vis-à-vis de Madame AUBRY- sur le fait qu'au cours de l'année 1998, un certain nombre d'associations qui emploient fortement de la main-d'oeuvre risquent de connaître quelques difficultés budgétaires en raison de la modification dans la loi de finances des critères de calcul de l'abaissement des charges sociales sur les bas salaires, en particulier ceux qui sont inférieurs à 130% du S.M.I.C.

Cette mesure, sur l'opportunité de laquelle il ne nous appartient pas ce soir en Conseil Municipal de débattre, va, pour un grand nombre d'associations, entraîner une élévation de la masse salariale qui dans certains cas sera de l'ordre de 6 à 7 ou 8%, 6% en tout cas dans la plupart des cas. Cela va poser des problèmes budgétaires non négligeables puisque la plupart de ces associations ont établi leur budget sur l'ancien calcul de l'abaissement des charges sociales sur les bas salaires et que la nouvelle loi de finances introduit ce nouveau mode de calcul.

Je le dis ce soir à titre préventif sur le plan local et je profite de la présence du Ministre du Travail et de l'Emploi pour le rappeler. Nous risquons d'avoir des situations très tendues dans certains secteurs associatifs et plutôt que d'avoir à l'automne des situations difficiles à gérer, autant en avoir conscience maintenant, ce qui d'ailleurs pourra peut-être entraîner une réévaluation pour certaines associations du calcul de la subvention qui tienne compte de ce nouveau mode de calcul des allégements de charges sociales sur les bas salaires.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, sur la première partie de l'intervention de notre collègue RICHIR, sur la maison de quartier de Moulins, le mot de «feuilleton» a été employé. Effectivement, c'est une histoire bien triste que celle que nous venons de vivre.

Nous savions, au niveau de la Ville, que la situation était quasiment désespérée dès le mois de novembre dernier.

Aujourd'hui, la liquidation judiciaire est prononcée avec malheureusement des licenciements à la clé mais quand même des prises en charge par les ASSEDIC de ces personnes.

Pour ce qui nous concerne, l'effort budgétaire de la Ville pour la maison de quartier de Moulins est maintenu en l'état dans le cadre du budget 1998 et avec cela nous financerons des services minimum à la population, notamment en terme de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Dans le même temps, nous négocierons avec Madame CHARLES, Présidente du Conseil de Quartier, et les habitants un nouveau projet pédagogique qui devrait aboutir, je l'espère, pour le 1er janvier 1999, en accord avec notre autre partenaire qui est la Caisse d'Allocations Familiales.

Entre temps, nous aurons à réhabiliter pour 3,5 millions de francs cette maison de quartier qui en avait bien besoin et donc 1998 peut être l'année de la reconstruction d'une nouvelle maison de quartier sur Moulins, dans des conditions pédagogiques et financières bien meilleures que celles que nous avons connues.

Il ne m'appartient pas ici d'évoquer les responsabilités en l'espèce. Ce que je regrette c'est que, manifestement, des dérapages financiers ont été constatés, probablement parce que l'équipe dirigeante de la maison de quartier n'a pas été à la hauteur des espérances des bénévoles du Conseil d'Administration qui a fait ce qu'il a pu mais qui s'est retrouvé un peu lâché sur le plan professionnel par la direction générale de cet équipement .

**Monsieur le Maire** - Ceux qui sont d'accord pour approuver le dossier de Monsieur KANNER le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

**Chemise n° 15**

**Rapporteur : Monsieur BROCHEN.**  
Conseiller municipal délégué

**98/48** - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Festival de Lille.

**98/49** - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - S.A.R.L. La Métaphore.

**98/50** - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Orchestre National de Lille.

**98/51** - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association pour la Promotion et l'Animation du Jardin Vauban de Lille-Théâtre de Marionnettes du Jardin Vauban.

Adoptés.

#### **ACTION CULTURELLE**

**98/52** - Jeunesses Musicales de France - Versement d'une subvention indemnitaire.

**98/53** - Compagnie du Tire-Laine - Attribution d'une aide financière.

**98/54** - Attribution de subvention à deux associations culturelles.

Adoptés.

**98/55** - Atelier création/fabrication des Arts de la Rue - Modification de la délibération n° 97/395.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur BURIE ne prenant pas part au vote.

**98/56** - Conservatoire National de Région - Concert du Chœur de Chambre organisé à Grande Synthe - Montant à payer par l'organisateur - Admission en recettes.

**98/57** - Conservatoire National de Région - Accueil d'un stagiaire - Prise en charge de frais de rémunération - Admission en recettes - Ouverture d'un crédit d'emploi.

**98/58** - Conservatoire National de Région - Droit d'inscription pour les stages master-classes - Cours d'interprétation - Tarif complémentaire.

**98/59** - Conservatoire National de Région - Réhabilitation de l'ancien bâtiment - Description des travaux - Projet pédagogique et artistique - Propositions de financement.

....

98/60 - Conservatoire National de Région - Montant des vacations des membres des jurys d'examens et concours et prise en charge des frais de transports et hébergement.

98/61 - Oeuvre d'art à la mémoire de François MITTERRAND.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, vous vous êtes exprimé tout à l'heure à ce sujet. Bien entendu, il faut aider les associations à louer des salles en attendant que le Théâtre Sébastopol soit rouvert.

**Vous en êtes d'accord, Monsieur BROCHEN ?**

**M. BROCHEN** - Oui.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'avis d'adopter les dossiers de Monsieur BROCHEN le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

C'est un avantage quand même que le Conseil Municipal dure un certain temps, tout le monde vote les rapports en fin de séance ...

(rires)

Chemise n° 16

**Rapporteur : Monsieur FLORENCE.**  
Adjoint au Maire

#### PROPRETE-SALUBRITE

98/62 - Lutte anti-graffiti - Campagne "du tac au tag".

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE, Monsieur PETITE a demandé la parole sur votre rapport sur la lutte anti-graffiti.

Monsieur PETITE, j'espère que vous allez nous mettre sur le chemin de ceux qui font des dessins partout ?

**M. PETITE** - Certainement. Je vous demande cinq minutes pour cela.

Pour apprécier à sa juste valeur le projet de lutte anti-graffiti astucieusement appelée « campagne du tac au tag », il faut faire un très rapide retour sur un passé qui tient à cœur à tous les défenseurs des valeurs républicaines.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, incorporée à la constitution du 3 septembre 1791, consacre la propriété comme droit inviolable et sacré.

15 ans plus tard, en 1804, le code Napoléon en assure en particulier la protection dans cette affirmation générale de la responsabilité civile énoncée par l'article 1382.

.../...

*« Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».*

Merci, Madame AUBRY, je vois que nous avons suivi les mêmes études ...

Cet article figure toujours dans notre code civil. Or, que nous proposez-vous ?

Tout simplement de remplacer, par arrêté municipal, ce texte de loi qui deviendrait alors « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui qui le subit à le réparer. »

C'est exactement le sens du point suivant : « incitation immédiate des propriétaires à faire procéder à l'effacement définitif, eux-mêmes ou par une entreprise de leur choix. »

Merci quand même pour « l'entreprise de leur choix. »

Force est de constater que la pollution par les tags, peu compatible avec votre souhait de faire de Lille une ville de tourisme, prend le plus souvent des formes vaguement « tire-bouchonnesques » dont le sens échappe au commun des mortels, même si l'on peut penser à des insanités, des révoltes ou des bras d'honneur plutôt qu'à « honneur et patrie ».

Ces tags-là fleurissent un peu partout et lorsque des propriétaires, soucieux de la beauté de leur ville et bons citoyens, répondent à l'arrêté municipal les obligeant à remettre en état leurs façades dégradées par le temps, les taggeurs s'en donnent à nouveau à cœur joie, pensant sans doute que c'est fait pour eux.

Je dirai, pour plagier Cicéron, « jusques-à quand tagger abuseras-tu de notre patience ? » Il n'y a en effet aucune raison pour que cela s'arrête tout seul et les propriétaires devront ad vitam aeternam cent fois sur le métier remettre leur ouvrage.

Or, c'est bien connu, une fois, ça va, trois fois, bonjour les dégâts. Après, on ne sait plus, il suffit d'aller voir pour s'en convaincre à l'angle des rues Royale et Princesse.

Alors, qui doit supporter les conséquences des tags ?

D'après le code civil, les taggers, à condition de les identifier et de les punir d'une façon ou d'une autre. On peut aussi imaginer une responsabilisation citoyenne qui après des années de tolérance voire de protection artistique ne portera pas ses fruits du jour au lendemain.

Ce n'est pas apparemment votre préoccupation.

D'après le projet, essentiellement les propriétaires aidés par la ville à 20% pour la réfection des façades alors que l'usure du temps n'a rien à voir avec les maléfices des taggers.

Les compagnies d'assurances qui acceptent de rembourser les dégâts de tags causés à l'intérieur d'un immeuble au cours d'un vol par exemple ne veulent pas le faire pour des dégâts extérieurs. Trop de risques.

Je ne peux donc pas m'empêcher de penser à cette caricature pré-révolutionnaire représentant un membre du peuple écrasé d'impôts, portant sur son dos un noble et un membre du clergé. Dans ce cas précis, le propriétaire supporterait le magistrat municipal et le tagger.

.../...

En attendant la responsabilisation acceptée ou forcée des taggers, la logique de cette situation conduit donc à la prise en charge totale des réparations par la communauté des citoyens, donc par la ville.

La dépense s'annonçant lourde, il faudra bien, si on la considère comme essentielle et urgente, réduire d'autres dépenses moins essentielles et urgentes. Il paraît que cela se passe comme cela à Roubaix où les propriétaires peuvent, sur simple appel téléphonique, obtenir gratuitement une remise en état des façades dégradées.

Serait-ce une source intéressante pour les nouveaux emplois-jeunes ?

Pour conclure, nous sommes :

- pour un programme de responsabilisation des taggers,
- pour une éducation citoyenne devant aboutir au respect du bien d'autrui et du regard des autres,
- contre le report de responsabilité sur les propriétaires, même partagée par la commune,
- et pour la réparation totale des dégâts causés à la charge de la commune.

Nous voterons donc contre le projet dans son état actuel, espérant n'avoir abusé ni de votre patience, ni de votre courage.

Monsieur le Maire - Très bien. Eh bien, ce soir, il y en a un qui donne dans la poésie, un autre qui donne dans l'humour ... vous changez un peu de registre. Mais enfin, vos conclusions sont toujours les mêmes, vous votez contre les rapports.

Monsieur FLORENCE, que pouvez-vous dire à cela ?

M. FLORENCE - Monsieur PETITE vient de s'exprimer. Je vais faire un reproche aux services : je croyais que toutes les feuilles brunes d'automne avaient été ramassées. Je m'aperçois qu'il en reste. Espérons que le printemps nous amènera d'autres nouvelles.

Je ne veux pas prendre trop de temps puisque Monsieur PETITE s'est embourbé dans le domaine législatif en demandant qu'on applique ici les Droits de l'Homme et du Citoyen. Si une loi était à prendre, elle n'est pas de la compétence municipale.

D'autre part, sur les suites à donner, faire payer en particulier en civil les auteurs de tags relève aussi du domaine juridique qui n'est pas le nôtre non plus.

Je pense que la délibération a été suffisamment bien rédigée pour comprendre ce que seront nos campagnes, je ne veux pas faire perdre du temps au conseil en ajoutant des explications supplémentaires.

Quant à la prise en charge, nous avons voulu être cohérents avec ce qui est fait pour la réfection des façades où la prise en charge communale est de 30F/m<sup>2</sup>, avec une limite de 10% des dépenses hors taxes, et avec l'opération « verdissons nos murs » où la prise en charge communale est de 30% des dépenses, la subvention étant plafonnée à 2.000 F.

.../...

Vous voyez que cela est tout à fait cohérent. Monsieur PETITE l'a dit, la perfection n'existe pas, elle demanderait une infinité de moyens et je ne pense pas pouvoir demander plus que l'effort important que la ville envisage de faire.

Une précision supplémentaire : nous voulons être modestes et prudents et, avant de généraliser ces campagnes sur l'ensemble de la ville, nous procéderons à des essais sur des quartiers.

Vous savez que nous lançons parallèlement une campagne « chiens propres ». Un essai sera fait incessamment sur le quartier de Wazemmes.

En ce qui concerne la campagne qui nous intéresse aujourd'hui « du tac au tag », nous envisageons deux expériences, l'une sur une partie du quartier de Fives, et l'autre sur une partie du quartier de Lille-centre, ceci évidemment, après avoir pris des conseils de Quartiers concernés.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je peux dire.

Monsieur le Maire - Alors, tous ceux qui sont pour « le tac au tag » le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Ceux qui sont contre : le Front National

Ceux qui s'abstiennent : néant

Ce rapport est adopté à la majorité. Malgré ce que vous nous en avez dit.

Monsieur DEGREVE, vous avez un mot à dire sur vos dossiers ?

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur DEGREVE.  
Adjoint au Maire

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

98/70 - Bilan de clôture de la Faculté de Droit de Moulins - Décision complémentaire.

98/71 - Relocalisation du Centre Régional et du Centre Départemental de Documentation Pédagogique - Approbation de principe du projet et du montage financier.

Adoptés.

M. DEGREVE, - Deux dossiers. Le premier est le bilan de clôture de la faculté de droit de Moulins.

Monsieur le Maire - Monsieur le Secrétaire Général m'avait dit tout à l'heure que vous aviez la voix chevrotante mais maintenant, la voix est complètement prise ...

M. DEGREVE - Je reconnaiss bien là sa générosité ...

Pour la faculté de droit, il s'agit de la clôture juridique, vous verrez dans le rapport qu'il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

Donc, dossier exemplaire, bien terminé économiquement et financièrement. Et clos aujourd'hui juridiquement si vous prenez en compte la délibération qui vous est proposée.

Si on clôture, Monsieur le Maire, c'est pour mieux se relancer dans le programme de relocalisation du Centre Régional de Documentation Pédagogique ainsi que du Centre Départemental de Documentation Pédagogique.

Nous sommes parvenus à un accord avec l'Education Nationale et le Rectorat pour faire en sorte que l'I.U.F.M. puisse rejoindre C.R.D.P. et C.D.D.P., ce qui est une bonne chose au niveau de la cohérence par rapport à la formation des maîtres. Encore mieux puisque nous pourrons mettre en place y compris un immeuble pour les accueillir qui est un immeuble dit intelligent avec l'ensemble des réseaux permettant le télé-enseignement, favorisant les expériences telles que les avait souhaitées l'Adjoint aux Finances tout à l'heure dans l'informatisation de nos écoles primaires.

Voilà ce qui vous est proposé avec un programme qui nous permet de le faire à l'intérieur des Magasins Généraux. Ce qui montre, Monsieur le Maire, que vous aviez eu raison de vous battre contre l'Armée pour pouvoir obtenir le transfert de ces bâtiments à la Ville dans le cadre des échanges compensés. Si nous n'avions pas mené cette politique, nous n'aurions pas pu réattribuer ce bâtiment pour une mission qui ouvre le XXI<sup>e</sup> siècle dans la connaissance pour nos Lilloises et nos Lillois.

Monsieur le Maire - Même avec une voix fatiguée, c'est une grande nouvelle. Je me souviens, étant Premier Ministre, avoir demandé cela au Ministre de l'Education Nationale. Cela fait donc, depuis 1983, vous n'avez qu'à compter. Et depuis, nous travaillons pour qu'on puisse vraiment faire quelque chose de ces Magasins Généraux de la rue Royale.

Très bien. Et c'est un voeu unanime aussi pour que vous puissiez soigner votre voix, Monsieur DEGREVE.

Sur ces voeux de bonne santé à Monsieur DEGREVE, je lève la séance du Conseil Municipal.

(Séance levée à 21 h 25).